



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Première Commission

3^e séance plénière

Mardi 4 octobre 2016, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette partie de nos travaux sera close à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations que même si la pratique veut que la durée des interventions soit limitée à 10 minutes lorsque les représentants interviennent à titre national et à 15 minutes lorsqu'ils le font au nom de plusieurs délégations, je compte sur la coopération des membres pour qu'ils limitent la durée de leurs interventions respectivement à huit minutes et à 13 minutes.

M. Bernardi (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. L'Australie se réjouit de vous voir présider cette Commission importante. Vous pouvez

compter sur l'appui de ma délégation, notamment dans le cadre de notre rôle de rapporteur.

Nous sommes rassemblés ici pour contribuer concrètement à l'amélioration de la sécurité régionale et mondiale et des conditions de vie des peuples du monde qui veulent vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Il n'est guère surprenant que les progrès puissent sembler trop lents face à un objectif si ambitieux. Nos objectifs communs en matière de désarmement peuvent également sembler lointains, compte tenu de la polarisation croissante de la communauté internationale suite à l'incapacité de la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de parvenir à un accord sur un document de consensus et étant donné l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord pour entamer des travaux de fond. Néanmoins, ce n'est pas parce que quelque chose est difficile et que les progrès sont extrêmement lents qu'il faut abandonner la partie. Si nous voulons réaliser notre ambition collective de renforcer la sécurité et la stabilité mondiales, nous devons nous engager à nouveau à faire des efforts considérables et incontournables en faveur d'un désarmement nucléaire concret et des mesures de renforcement de la confiance qui engagent tous les États concernés.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-30721(F)



Document adapté

Merci de recycler



Nos objectifs ne sont pas seulement d'ordre humanitaire, mais visent également à renforcer la sécurité de tous les États. Par conséquent, nous soutenons qu'un désarmement qui nous permettra d'atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires doit impliquer tous les États, y compris ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. En fait, la plus grande responsabilité en matière de désarmement nucléaire incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Les efforts visant à l'élaboration d'un traité séparé qui rendrait les armes nucléaires illégales, sans la participation des États qui possèdent ces armes, risquent de compromettre la sécurité instaurée grâce au TNP. En outre, ces efforts ne tiennent pas compte des réalités actuelles dans le domaine de la sécurité mondiale. À titre d'exemple, un traité interdisant les armes nucléaires ne convaincrerait pas un État comme la République populaire démocratique de Corée de renoncer à son programme d'armes nucléaires et n'empêcherait pas que des matières nucléaires tombent entre les mains de terroristes.

L'équilibre qui a été soigneusement établi grâce au TNP depuis plus de 45 ans a contribué à l'instauration d'une véritable sécurité et a permis aux sociétés de tirer parti de l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. Même si nos perspectives nationales en matière de sécurité diffèrent, aucun de nous ne doit perdre de vue l'importance fondamentale que revêt toujours le TNP pour la paix et la sécurité mondiales, surtout en ce moment où nous allons entamer le prochain cycle quinquennal d'examen du TNP. En outre, nous devons poursuivre nos efforts inlassables en faveur des mesures essentielles qui s'imposent pour parvenir au désarmement nucléaire, notamment en continuant d'accorder la priorité à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le moratoire sur les essais nucléaires doit être renforcé si nous ne voulons pas revenir à une époque où les essais nucléaires étaient tolérés. Le TICE est plus qu'un engagement pratique à ne pas procéder aux essais d'armes nucléaires. C'est le symbole d'un effort plus large visant à prévenir leur mise au point à l'avenir. L'Australie appelle les États dotés d'armes nucléaires et les autres pays visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité.

S'agissant des armes classiques, nous félicitons de l'élan créé par les adhésions au Traité – historique – sur le commerce des armes et nous encourageons les États à poursuivre leurs efforts en vue de son universalisation. L'Australie est fermement résolue à poursuivre ses efforts pour encourager tous les

États, en particulier ceux de la région indo-pacifique, à adhérer au Traité, et à continuer d'apporter son concours en vue de sa mise en œuvre.

Le terrorisme mondial continue d'être une menace sur de nombreux fronts, impliquant de nombreux acteurs différents. Cette année, Daech est de plus en plus sous pression. Il a perdu du terrain, des financements et des combattants. Toutefois, nous ne devons pas croire que les batailles gagnées ou les progrès accomplis vers la paix et la stabilité vont de soi. L'Australie travaille en étroite collaboration avec ses amis et ses alliés pour détruire le soi-disant califat de Daech en Syrie et en Iraq. Nous ne pouvons pas éliminer complètement le risque du terrorisme, mais nous pouvons l'atténuer grâce à des efforts soutenus au niveau national et à la coopération internationale. Nous saluons l'intensification des efforts par les pays pour lutter contre le terrorisme, notamment en prenant de nouvelles mesures plus robustes pour traiter des causes de l'extrémisme violent.

L'Australie reste vivement préoccupée par les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et en Iraq. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer totalement tous les stocks restants d'armes chimiques ou les capacités de production de ces armes, empêcher quiconque d'acquiescer, de produire ou d'utiliser de telles armes, et à démontrer qu'elle est déterminée à veiller à ce que ceux qui se livrent à de tels actes en soient tenus pour responsables. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a établi que le régime syrien avait utilisé des armes chimiques contre les civils en 2014 et 2015. Il ne fait donc aucun doute que le régime d'Al-Assad a utilisé ces armes à plusieurs reprises contre son propre peuple, en violation du droit international, notamment la Convention sur les armes chimiques et la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Nous notons également qu'il ressort du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint que Daech a également utilisé des armes chimiques. Nous condamnons, dans les termes les plus forts, l'utilisation d'armes chimiques par toute partie à ce conflit.

À l'approche de la huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, nous exhortons tous les États Membres à œuvrer en faveur d'un consensus qui permettra de renforcer les articles de la Convention et de mettre en place un programme efficace et tourné vers

l'avenir. Nous devons également sensibiliser le public sur l'émergence de nouveaux types d'agents d'armes potentiels. L'utilisation dans le contexte du maintien de l'ordre d'aérosols chimiques qui attaquent le système nerveux central nous préoccupe tout particulièrement. L'Australie salue l'adoption de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité parce qu'elle envoie un message fort et cohérent à ceux qui ont perpétré les actes visés. L'Australie continuera de collaborer avec d'autres en vue de la réalisation de ces objectifs, qui s'appliquent également à la Convention sur les armes biologiques. Par exemple, ce mois-ci, nous allons organiser une formation en vue de l'acquisition des compétences voulues pour renforcer les capacités opérationnelles de notre région à faire face aux allégations d'emploi d'armes biologiques.

L'Australie se félicite de l'attention qui continue d'être accordée aux questions cybernétiques et au cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. En avril 2016, l'Australie a publié sa deuxième stratégie nationale en matière de cybersécurité, pour relever le double défi qui consiste à promouvoir et à protéger les intérêts en ligne. Nous nous félicitons de la constitution du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour la période 2016-2017, ainsi que de la sélection de l'Australie en tant que membre de ce Groupe. Nous encourageons le Groupe à faire mieux connaître les normes du comportement responsable des États dans le cyberspace et nous attendons avec intérêt l'examen par l'Assemblée générale des résultats de ces travaux.

Étant donné que nous dépendons de plus en plus de l'espace pour notre prospérité et notre développement, la communauté internationale doit accorder une priorité accrue à la sûreté, à la sécurité et à la viabilité de l'environnement spatial. L'Australie attache une grande importance aux mesures concrètes et à court terme visant à protéger l'accès de tous les pays à l'environnement spatial. Nous notons avec satisfaction que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est mis d'accord sur la première série de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, que nous considérons comme une contribution importante à la sécurité spatiale, notamment parce qu'elles abordent la question urgente des débris spatiaux.

Les Australiens sont connus pour être pragmatiques, y compris au niveau multilatéral. Nous demeurons résolus à jouer notre rôle et à déployer des efforts constructifs et déterminés en vue de réaliser l'objectif commun qu'est le renforcement de la sécurité et de la stabilité mondiales par le biais des importants travaux de la Commission.

M^{me} Vanamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la Finlande, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation.

Outre la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2), je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national. Je vais également mentionner des observations qui seront faites ultérieurement par d'autres pays nordiques.

L'année dernière, nous avons porté notre attention sur le fait que les séances de la Première Commission se déroulent dans le contexte de tensions internationales constantes. La situation n'a malheureusement pas changé et nous croyons que cela est également vrai en Europe. De ce fait, les efforts déployés aux fins de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération en deviennent d'autant plus importants et urgents. L'état de droit est le principe directeur dans les affaires internationales, y compris dans ce domaine, et nous devons tous continuer de rechercher des moyens pratiques d'édifier et de rétablir la confiance. Qu'il me soit permis de souligner les priorités de la Finlande durant les semaines à venir.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et un élément essentiel du dispositif de sécurité internationale. Les engagements relatifs aux trois piliers du TNP demeurent valides et importants, notamment ceux pris en vertu de l'article VI du Traité. La Finlande partage la volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires et appuie les efforts qui permettraient d'obtenir un résultat concret. Selon nous, la pleine mise en œuvre du TNP est également cruciale en ce qu'elle entre dans le contexte du désarmement nucléaire. Il importe de garantir la participation des États dotés d'armes nucléaires à tout processus de désarmement nucléaire si nous voulons réduire le nombre d'armes nucléaires dans le monde.

Je voudrais rappeler que les préoccupations liées aux armes nucléaires sont des préoccupations que nous

partageons tous. Nous reconnaissons que, tant que les armes nucléaires existeront, nous courrons le risque d'une catastrophe qui aurait des conséquences humaines et humanitaires incommensurables. Nous devons également réfléchir au moyen de créer un environnement propice au désarmement nucléaire. Les mesures de transparence et de confiance sont essentielles, non seulement dans le domaine du désarmement nucléaire, mais également dans le domaine de la maîtrise des armes classiques.

Nous accueillons avec satisfaction la coopération entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous pensons que les initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire peuvent contribuer à élaborer une vision commune et à promouvoir la confiance entre les États dotés et non dotés d'armes nucléaires. Nous soulignons la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du Traité sur la réduction des armes stratégiques signé par la Fédération de Russie et les États-Unis. Nous encourageons toutes les parties concernées à élaborer de nouvelles mesures de désarmement nucléaire, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires tactiques, et ce quel que soit le degré de difficulté.

Je tiens également à mentionner le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Son entrée en vigueur reste une priorité, même si le moratoire volontaire sur les essais nucléaires est presque universel. Je tiens également à souligner l'importance du système de vérification – le réseau du système de surveillance international. Ce réseau nous a fourni des informations essentielles à maintes reprises dans diverses situations. Grâce à lui, les pays ne peuvent plus cacher des essais nucléaires.

La plupart d'entre nous conviennent qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être négocié, et nous sommes disposés à appuyer les efforts visant à relancer des efforts sérieux à cette fin. Nous exhortons nos homologues à faire de même.

Nous saluons les progrès accomplis en collaboration avec l'Iran en ce qui concerne le Plan d'action global commun, et nous tenons à souligner qu'il doit être effectivement mis en œuvre. Pourtant, la menace de la prolifération des armes nucléaires continue de susciter une vive préoccupation.

La Finlande condamne fermement l'essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de

Corée le 9 septembre. Les essais nucléaires et de missiles perpétuent la série de graves violations commises par ce pays de ses obligations internationales, qui sont devenues d'une banalité alarmante cette année. Ces violations posent par ailleurs une menace extrêmement grave à la stabilité régionale et extérieure. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement ses obligations internationales, à abandonner son programme nucléaire et à s'engager à coopérer étroitement avec la communauté internationale.

Nous devons également continuer de lutter contre les autres menaces relatives aux matières nucléaires et radiologiques, en particulier en ce qui concerne les acteurs non étatiques. Les initiatives de sécurité nucléaire doivent être axées sur la prévention. À cet égard, le rôle du partage des renseignements et de l'échange d'informations entre les autorités compétentes est un élément clef, sans parler du rôle que jouent les mécanismes de contrôle des exportations et autres mécanismes de contrôle.

J'en viens maintenant aux menaces chimiques et biologiques. La Finlande a contribué à la destruction complète du programme d'armes chimiques déclarées de la République arabe syrienne et s'en félicite. Cependant, nous demeurons préoccupés par les incohérences qui persistent entre la déclaration de la Syrie et son application. Nous accueillons avec satisfaction le troisième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui soulève de graves préoccupations. Nous devons continuer d'affirmer clairement que l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, à tout moment, en tout lieu et en toutes circonstances est contraire au droit international et doit être condamnée par la communauté internationale. Les auteurs de tels actes doivent être amenés à en répondre.

Le retrait en toute sécurité des précurseurs d'armes chimiques encore présents en Libye, conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2298 (2016) du Conseil de sécurité, constitue une avancée importante vers la stabilisation de la Libye et du reste de la région. La Finlande a participé à cette opération en versant une contribution financière et en déployant des conseillers et des experts pour participer à l'opération de transport maritime, qui a été dirigée par le Danemark.

Nous devons accorder plus d'attention à la biosécurité. La Finlande compte sincèrement sur l'adoption d'un document final efficace et fondé sur

le consensus à l'issue de la huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes chimiques. Nous aimerions en particulier constater des progrès dans le domaine de la science et de la technologie, en tenant compte de la rapidité des avancées scientifiques et techniques. Il nous semble également utile de renforcer la capacité à prendre des mesures collectives entre les conférences d'examen. En outre, nous appuyons le mécanisme établi par le Secrétaire général en vue d'enquêter sur l'utilisation présumée d'armes biologiques et chimiques.

Enfin, je voudrais aborder la question des armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre. Il convient de rappeler que ces armes sont celles qui font le plus de victimes, souvent des civils, en particulier des femmes et des enfants, qui sont les plus durement touchés par les conflits armés et la violence. La Finlande appuie fermement le Traité sur le commerce des armes et croit qu'il peut contribuer à renforcer la paix et la stabilité internationales et à réduire la souffrance humaine. Ce traité est une réussite importante pour la communauté internationale. Il a été élaboré pour créer des normes afin de responsabiliser le commerce des armes classiques, mais il va beaucoup plus loin. Nous accueillons avec satisfaction le résultat de la deuxième Conférence des États parties, tenue en août, qui constitue une base solide pour un régime du Traité sans lacune de fonctionnement.

En tant que Présidente en exercice du Traité, la Finlande participe aux efforts conjoints visant à passer de la mise en place de structures administratives au travail de fond. Nous comptons sur la contribution des trois groupes de travail. Nous devons garantir une mise en œuvre effective, en particulier dans le contexte de la lutte contre les flux illégaux et non réglementés d'armes vers les zones de conflit. Le Fonds de contributions volontaires du Traité sera un instrument important pour appuyer le renforcement des capacités nationales. La présidence finlandaise, dirigée par l'Ambassadeur Klaus Korhonen, et les quatre Vice-Présidents, promouvoir l'universalisation du Traité. Nous encourageons tous les membres de la communauté internationale à adhérer à cet important traité.

Les nombreux conflits dans le monde créent également de nouveaux champs de mines et des risques d'explosion. En Syrie et en Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant utilise énormément d'engins explosifs improvisés. Des millions d'Iraqiens et de Syriens restent confrontés à une menace mortelle quotidienne.

Les mines et les engins explosifs improvisés entravent gravement non seulement l'action humanitaire mais également le processus de stabilisation de la région. La Finlande continue de contribuer aux efforts mondiaux visant à atténuer les conséquences humanitaires des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre. La Finlande appuiera les activités de déminage humanitaire au cours des quatre prochaines années en versant une contribution de 12 millions d'euros en faveur de l'Afghanistan, de la Syrie, de l'Iraq, de la Somalie et de l'Ukraine.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Nous remercions également l'Ambassadeur van Oosterom, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas, et son équipe du travail accompli au cours de la session précédente.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Lorsque l'on fait le bilan des principales réalisations engrangées par la communauté internationale et des plus importants défis auxquels elle a eu à faire face au cours de l'année écoulée dans les domaines du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, le résultat est complexe. Il est à la fois satisfaisant et mitigé. D'une part, en décembre prochain, nous célébrerons le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et, à la fin du mois d'août, nous avons tenu à Genève la deuxième Conférence des États parties au cours de laquelle nous avons pris des décisions très importantes concernant le fonctionnement et la consolidation du secrétariat aux fins de l'application effective du Traité et de ses organes subsidiaires, entre autres. Cela étant, nous devons progresser vers un débat de fond, en particulier en ce qui concerne l'examen des transferts d'armes qui contreviennent à l'objectif du Traité.

L'objectif du Traité est de sauver des vies. En tant que coauteur, le Costa Rica a misé sur cet instrument en vue de renforcer la protection des droits de l'homme et de sauvegarder le droit humanitaire international. Bien que nous disposions maintenant du premier instrument international qui énonce les obligations juridiquement contraignantes qui incombent aux États s'agissant d'assurer le suivi effectif et responsable des transferts

internationaux d'armes classiques, de munitions et de pièces et composants, la situation dans diverses régions du monde est loin de ce que nous espérons avec son entrée en vigueur. Nous continuons d'être témoins de nombreux actes très graves qui portent atteinte à l'objet du Traité sur le commerce des armes, des violations qui, malheureusement, touchent directement les populations civiles du Moyen-Orient et d'Afrique.

Dans notre sous-région, nous constatons le triste sort réservé aux sociétés qui sont touchées par la violence armée et qui sont vulnérables au commerce illicite d'armes, en particulier les armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Ces transferts irresponsables doivent cesser maintenant. Les interdictions expresses du Traité ne sont pas des suggestions, ce sont des obligations. Le Costa Rica continuera d'exhorter les principaux États parties exportateurs et importateurs d'armes classiques à ne pas faire fi de ces obligations, tout en engageant ceux qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité à le faire sans plus tarder. Cet appel s'adresse en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui doivent se montrer à la hauteur de la responsabilité supérieure qui leur a été confiée par la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Après avoir participé à la dernière Conférence des États parties aux fins de mettre en place le cadre institutionnel du Traité, je dois dire que nous sommes fiers d'avoir contribué à ce processus en tant que l'un des Vice-présidents de la Conférence, aux côtés de la Finlande, et d'avoir présenté une proposition visant à examiner la mise en œuvre du Traité. Pour ceux d'entre nous qui sont déjà des États parties, l'un des grands défis que nous aurons à relever réside dans son application effective. Je tiens à souligner que le Gouvernement costaricien s'acquitte de ses obligations à cet égard. En tant que pays sans armée et importateur modeste, le Costa Rica est en train de mettre en place les structures, les systèmes, les procédures et les moyens nécessaires pour appliquer le Traité sur la base de la réalité nationale. Compte tenu de notre situation géographique, nous accordons un grand intérêt à la conformité à l'article II relatif à la question du détournement.

Dans le cadre du processus d'application au niveau national et du renforcement des capacités des institutions costariciennes, je voudrais souligner l'assistance internationale cruciale que nous avons reçue de partenaires précieux, tels que l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'Office fédéral allemand de

l'économie et du contrôle des exportations, et des représentants du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. La coopération, l'échange de connaissances et d'informations et l'assistance internationale jouent un rôle très important dans le renforcement du régime. De même, avec l'aide du Centre régional des Nations Unies et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, le Costa Rica s'emploie à mettre en place une gestion efficace et transparente de l'utilisation des armes de petit calibre et des munitions dans le secteur de la sécurité privée. D'ici un an, nous espérons avoir achevé le processus de certification des meilleures pratiques de gestion opérationnelle au sein des sociétés de sécurité privées. Mon pays disposera alors d'une réglementation, d'un contrôle et d'une responsabilisation accrues, ce qui contribuera également à lutter contre le trafic d'armes et la violence armée.

Le Costa Rica est profondément consterné par le nombre élevé de victimes civiles dans les conflits nationaux et internationaux. Malgré les capacités technologiques, militaires et de sécurité très sophistiquées dont nous disposons aujourd'hui, nous ne parvenons pas à empêcher que les populations civiles continuent de subir jour après jour les conséquences de la violence et du recours à la force. Alors que dans le passé, elles étaient victimes de dommages collatéraux, elles sont aujourd'hui dans la ligne de mire directe des combattants et, dans de nombreux cas, leurs foyers, écoles, hôpitaux, biens et production sont devenues des cibles militaires délibérées. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par ce qui se passe en Syrie et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Asie.

C'est la raison pour laquelle le Costa Rica rejette et condamne dans les termes les plus énergiques l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées ainsi que les déplacements forcés. Nous lançons un appel aux États pour qu'ils mettent en place des règles plus strictes et s'engagent à interdire et à limiter l'usage de ces armes, non seulement pour mettre fin aux terribles violations du droit international humanitaire, mais également pour réduire de manière importante les souffrances infligées aux civils. C'est là indispensable si nous voulons dissuader les populations locales de prendre les armes et de se rallier aux causes extrémistes. Le Costa Rica appuie toutes les initiatives qui permettent aux parties à un conflit de restreindre l'emploi d'armes explosives à large portée dans les zones habitées, et reconnaît que leur utilisation est un

problème humanitaire qui doit être examiné de toute urgence.

De même, mon pays condamne tout emploi d'armes à sous-munitions par quelque acteur que ce soit, car ces actes sont contraires à l'esprit, à l'objet et à la lettre de la Convention sur les armes à sous-munitions et ne font qu'accroître les souffrances humaines et aggraver les conséquences humanitaires pour les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il est important que tous les États adhèrent à la Convention afin de s'acquitter de toutes leurs obligations d'ici à 2030, conformément aux objectifs énoncés dans le Plan d'action de Dubrovnik.

Nous sommes également préoccupés par le fait que les armes létales autonomes pourraient changer la nature des conflits armés. Leur existence accroîtrait le risque d'opérations clandestines et de violations délibérées du droit international humanitaire, aggraverait l'asymétrie dans certains conflits armés et conduirait à l'impunité, car il serait impossible d'attribuer les attaques à leur auteur. Les armes létales autonomes pourraient menacer les équilibres régionaux et avoir une incidence sur les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous estimons que ces armes doivent être interdites avant même de pouvoir être fabriquées. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait approprié que la prochaine Conférence d'examen envisage de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux qui pourrait identifier les éléments nécessaires à l'élaboration d'une convention internationale.

Compte tenu des contraintes de temps, je conclurai mon intervention ici et mettrai la version intégrale de ma déclaration à la disposition des représentants.

M^{me} Pobe (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, les travaux de la Première Commission seront menés à bonne fin.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2).

De toutes les menaces connues qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, la prolifération et l'utilisation potentielle d'armes nucléaires sont sans doute les plus dangereuses. Quatre décennies et demie après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous n'avons guère avancé

sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Vu la lenteur des progrès dans les négociations sur le désarmement et la poursuite des investissements dans la modernisation des arsenaux nucléaires existants, la vision du désarmement nucléaire semble encore loin d'être réalisée.

Par conséquent, le Ghana appelle à un engagement international renouvelé en faveur du TNP, qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Sa force repose sur son universalité, les obligations juridiques qui en découlent et les garanties qu'il offre contre la mise au point, l'acquisition, la détention et l'emploi d'armes nucléaires en renforcent la vigueur. Alors que nous allons entamer le prochain cycle d'examen du TNP, nous exhortons la communauté internationale à s'attaquer aux défis qui ont fait échouer les efforts que nous avons déployés pour adopter un document final de consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2015.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution importante et concrète au désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts renouvelés visant à trouver un terrain d'entente en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous appelons tous les États de la région à faire preuve de volonté politique et de souplesse afin de rapprocher les différents points de vue et en vue de la convocation de la conférence qui aurait dû se tenir en 2012.

Par ailleurs, notre sécurité collective exige que les États ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du TICE, nous appelons tous les États, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, à le ratifier dans les plus brefs délais.

La négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires demeure de la plus haute importance étant donné les avantages potentiels d'un tel traité pour renforcer le régime de non-prolifération et réduire le risque de terrorisme nucléaire. Le Ghana est favorable à l'adoption d'un traité universel et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous devons réexaminer les doctrines nucléaires et prendre les mesures qui s'imposent pour réduire le risque d'utilisation

intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires, notamment par la levée de l'état d'alerte et le dépointage de ces armes. Le Ghana appuie l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élaboration et de la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant qui offre des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Ghana appuie les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment l'appel lancé en faveur de la convocation par l'Assemblée générale d'une conférence pour entamer des négociations sur un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant l'emploi d'armes nucléaires, en vue de leur élimination totale. Nous estimons qu'il s'agira d'un pas dans la bonne direction, qui contribuera à la définition des interdictions et obligations générales, ainsi qu'au renforcement de l'engagement politique en faveur de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous saluons l'initiative prise par un groupe interrégional d'États Membres de présenter un projet de résolution portant sur cette question à la présente session, et nous nous réjouissons à la perspective de participer activement aux débats sur la question.

La menace que les armes de destruction massive (ADM) représentent pour l'humanité et l'environnement est une source de vive préoccupation pour la communauté internationale. Nous exhortons tous les États à continuer de renforcer les mesures prises au niveau national en vue d'empêcher les acteurs non étatiques, en particulier les terroristes, d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ainsi que les matières et les technologies liées à leur fabrication. Dans l'entre-temps, le Ghana se félicite du succès des consultations ouvertes sur l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, tenues en juin à New York. Nous félicitons la Malaisie d'avoir organisé le débat public du Conseil sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes, qui s'est tenu le 23 août (voir S/PV.7758). Nous espérons que les recommandations issues de ces réunions serviront de base à des mesures concrètes visant à prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Nous partageons le point de vue selon lequel, en fin de compte, le meilleur moyen d'empêcher les acteurs non

étatiques d'acquérir et d'utiliser des ADM est d'éliminer les armes nucléaires, de détruire les armes chimiques et de renforcer l'interdiction des armes biologiques.

S'agissant des armes classiques, le Ghana se félicite de la tenue avec succès, en juin, de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre au niveau national, régional et mondial du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes d'avis que l'inclusion des munitions dans le Programme d'action est d'une importance fondamentale. Une attention particulière doit être accordée à la limitation des mouvements illicites de munitions, car la valeur réelle des armes légères et de petit calibre dépend de la disponibilité des munitions. Nous espérons que cette question sera examinée avec tout le sérieux qu'elle mérite et abordée de manière efficace à la troisième Conférence d'examen, en 2018. De même, nous notons avec satisfaction que la sixième Réunion biennale a encouragé les États à élaborer, sur la base du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, des indicateurs nationaux qui pourraient être utilisés pour mesurer les progrès réalisés en vue de la réalisation de l'objectif 16.4 de développement durable, à savoir réduire nettement le trafic d'armes d'ici à 2030.

Nous avons également pris bonne note des décisions importantes prises à la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Genève en août, notamment l'adoption de paramètres en vue de la création d'un fonds d'affectation spéciale et la création de groupes de travail sur la transparence et l'établissement de rapports, la mise en œuvre et l'universalisation, ce qui facilitera indubitablement les activités menées au titre du Traité.

Je ne saurais clore mon intervention sans mentionner la précieuse contribution que les femmes apportent aux mesures concrètes de désarmement aux niveaux local, régional et international et la nécessité d'appuyer leur participation pleine et entière et leur accès à tous les processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre ayant trait à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous appelons à une assistance technique accrue et au renforcement des capacités à l'appui de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les processus de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, en particulier dans les pays en développement.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le Ghana espère vivement que la soixante et onzième session sera l'occasion pour nous de réaffirmer collectivement notre engagement et notre détermination à réaliser des progrès sur tous les fronts dans le domaine du désarmement, dans l'intérêt de l'humanité et de la sécurité internationale.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : D'emblée, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, grâce à votre compétence et à votre sagesse, nous pourrions obtenir les meilleurs résultats possibles. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau. Je vous assure, Monsieur le Président, de la pleine coopération de ma délégation.

Nous voudrions nous associer aux déclarations qui ont été faites, respectivement, par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de la Tunisie au nom de la Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.2).

La Libye s'acquitte pleinement de tous ses engagements en ce qui concerne le désarmement nucléaire et les instruments internationaux y relatifs. Nous continuons de coopérer en toute transparence avec la communauté internationale afin de mettre en œuvre toutes les conventions et tous les protocoles internationaux relatifs au désarmement nucléaire. Nous sommes pleinement conscients de l'ampleur des dégâts qui résulteraient de l'emploi d'armes de destruction massive, et du fait que leurs effets radioactifs dévastateurs pourraient perdurer pendant des années. Nous sommes conscients du nombre de victimes et de blessés qu'entraînerait l'emploi de ces armes. C'est pourquoi nous avons renoncé à notre programme en 2003. Notre décision d'interdire l'utilisation d'armes si meurtrières a été une véritable réussite et c'est une initiative qui pourrait servir d'exemple à d'autres. La Commission peut bien s'imaginer quelle serait actuellement la situation en Libye si des armes nucléaires avaient été utilisées – et un tel scénario ne concerne pas uniquement la Libye. De nombreux conflits en cours et les membres peuvent aisément s'imaginer quelle serait la situation si l'une des parties à ces conflits détenait des armes nucléaires ou des armes de destruction massive. Pourtant, la menace de l'emploi de ces armes meurtrières demeure bien réelle.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces

armes. Nous rappelons qu'à ce jour, la communauté internationale n'a pas atteint cet objectif. Ma délégation appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à éliminer leurs arsenaux nucléaires et à arrêter de mettre au point de nouveaux types d'armes, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et rappelle à toutes les parties au Traité qu'elles doivent honorer leurs engagements. La Libye appelle également à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996 (A/51/218, annexe).

Nous sommes profondément préoccupés par les effets dévastateurs de l'utilisation d'armes nucléaires et leurs incidences humanitaires. Nous sommes pleinement conscients qu'aucune organisation ni aucun pays n'est capable d'affronter seul la crise humanitaire que provoquerait l'explosion d'une arme nucléaire. Nous appelons tous les pays à adhérer à l'Engagement humanitaire, ce qu'ont déjà fait 127 pays, dont le mien. Nous accueillons avec satisfaction la résolution 70/48, sur l'Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. Nous saluons également les efforts du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, conformément à la résolution 70/33. Nous nous félicitons de l'accord intervenu sur la convocation en 2017 d'une conférence chargée de négocier un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, après une période de blocage qui a duré 20 ans. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à participer à ces négociations et à faire montre d'une volonté politique sincère et bien réelle.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Nous renouvelons notre plein attachement au Traité et à ses trois piliers – la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous tenons également à souligner le droit inaliénable des pays et des parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux articles I et II du Traité. En dépit de notre plein attachement au TNP et aux efforts entrepris aux fins de son universalisation, nous avons été déçus, comme tous les autres pays, que la Conférence d'examen

du TNP en 2015 n'aboutisse pas à un consensus en raison des manoeuvres de certains pays pour s'opposer au projet de document final concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

À cet égard, indépendamment de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis 1974, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, nous devons plus que jamais œuvrer à l'élimination totale et à la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons insister sur l'adhésion universelle au TNP et au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Libye est une partie active à tous les traités et conventions pertinents. Elle a notamment adhéré à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous estimons que seule la coopération internationale nous permettra de réaliser nos objectifs communs. Nous coopérons pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toutes les substances de catégorie 1, et nous sommes déterminés à honorer toutes nos obligations au titre de la Convention.

Le cadre multilatéral est le seul moyen de régler les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Il est plus que jamais essentiel d'activer et de mettre en œuvre les cadres et mécanismes pertinents. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité d'élaborer des traités multilatéraux en matière de désarmement. La Conférence du désarmement est également à l'arrêt du fait de l'absence de volonté politique de certaines parties. Une fois de plus, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre les résolutions internationales pertinentes et d'appliquer l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous tenons à souligner le rôle important joué par la Commission du désarmement, seul organe à formuler des recommandations en matière de désarmement. Et à cet égard, nous sommes profondément préoccupés par la paralysie générale des travaux de la Commission.

Pour conclure, nous vous assurons, Monsieur le Président, de la coopération et de la contribution de la Libye dans les domaines de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales.

M. Sevilla Borja (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation équatorienne, je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection, de même que les autres membres du Bureau.

Vous pouvez compter sur notre plein appui dans l'accomplissement de vos tâches.

La délégation équatorienne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Dans sa Constitution, l'Équateur reconnaît les droits de la nature, et ce afin qu'ils soient pleinement respectés. La Constitution équatorienne proclame également le territoire national zone de paix, ce qui garantit à la population la possibilité de vivre dans un environnement sain. De même – et nous le disons avec fierté –, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proclamé l'ensemble de la région d'Amérique latine et des Caraïbes – notre grande patrie – zone de paix. L'Équateur condamne donc l'existence d'armes de destruction massive sur la surface de la planète et considère que l'emploi ou la menace de ces armes constitue un crime contre la nature et l'humanité.

Comme la grande majorité des États, l'Équateur pense que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont et doivent être des processus parallèles qui sont liés et se complètent. Mon pays, un État non doté d'armes nucléaires, a honoré et continuera d'honorer ses obligations internationales dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. À cet égard, il espère et continuera d'espérer que les États qui en sont dotés respecteront également leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Or, à ce jour, l'Équateur constate avec regret que ce n'est pas encore le cas. C'est pourquoi nous sommes favorables à la proposition tendant à ce que l'Assemblée générale convoque, l'année prochaine, un processus de négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Il est clair que cet instrument juridiquement contraignant ne fera pas disparaître ces armes, mais il constitue un élément indispensable pour jeter les bases juridiques du désarmement nucléaire et commencer à apporter une réponse efficace au désir de longue date de débarrasser l'humanité de ces armes terribles, dont les effets pervers sont de plus en plus évidents. L'Équateur respecte donc ses obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'impasse regrettable dans laquelle se trouvent depuis plusieurs décennies divers organes des mécanismes de désarmement, ainsi que la nécessité de rétablir le dialogue et la concorde entre les États dans le domaine du désarmement exigent la convocation

dans les plus brefs délais de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée qui a été créé pour concilier les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire. Nous souhaitons que ses travaux se poursuivent avec le même esprit positif l'année prochaine.

L'Équateur réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ses trois piliers, qui doivent être mis en œuvre de manière équilibrée, sans discrimination ni recours aux deux poids deux mesures. C'est pourquoi nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'adoption du projet de document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à cause de désaccords sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, objectif qui, il convient de le rappeler, fait partie intégrante des décisions de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Dans le même temps, je voudrais faire part du mécontentement de ma délégation quant au fait que le chapitre consacré au désarmement nucléaire dans le projet de document final, qui a été distribué au cours des dernières heures de la Conférence, ne contenait pas d'objectifs ambitieux dans ce domaine. Il était, d'ailleurs, encore plus faible que le document final de la Conférence d'examen de 2010, dont les conclusions et recommandations n'ont pour la plupart toujours pas été mises en œuvre.

En tant que partie contractante au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – également connu sous le nom de Traité de Tlatelolco – qui a créé la première zone densément peuplée exempte de ces armes et dont nous célébrerons le cinquantième anniversaire l'année prochaine, l'Équateur tient à exhorter les signataires des protocoles du Traité à retirer les déclarations interprétatives unilatérales faites au moment de la signature des protocoles et qui portent atteinte au statut de dénucléarisation établi par ce dernier. Dans ce contexte, nous voudrions également exhorter tous les États à faire des efforts pour établir et consolider d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions de la planète, de façon à atteindre l'objectif supérieur du désarmement général et complet.

Dans le contexte des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'Équateur exprime son appui à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et soutient que la mise au point et le perfectionnement de ces armes au moyen d'explosions sous-critiques et d'autres techniques sont contraires aux buts et objectifs du Traité. L'entrée en vigueur du TICE aura lieu lorsque les États visés à l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, ratifieront le Traité, et non par le biais de résolutions émanant d'organes qui n'ont peu ou rien à voir avec son fonctionnement. À cet égard, l'Équateur réitère son rejet de tous les essais nucléaires.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, et sur la base des principes déjà mentionnés, la délégation équatorienne souhaite réaffirmer son plein attachement à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, et condamne l'utilisation de ces armes, où que ce soit et quels qu'en soient les auteurs. L'Équateur appelle à leur élimination totale, conformément aux engagements pris dans ces conventions et aux délais fixés, et ce, sans plus de retard ni de report.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage et appuie fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans ce contexte, il se félicite des résultats de la sixième Réunion biennale des États parties, qui s'est tenue cette année.

L'Équateur est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il a également ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, dont il considère l'universalisation comme une priorité, étant donné que ces armes sont particulièrement barbares et que leurs effets délétères touchent en particulier les groupes les plus vulnérables. C'est pourquoi nous nous félicitons de la ratification de cet instrument par les Palaos et de l'adhésion de Cuba. En outre, étant donné que les populations civiles sont les principales victimes de l'emploi de ces armes, l'Équateur tient à réaffirmer son attachement et son appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Mon pays exprime également sa préoccupation face à l'utilisation croissante, au développement et au perfectionnement de drones, ainsi qu'à l'utilisation d'armes létales autonomes. L'emploi de ces nouvelles technologies de guerre soulève de graves questions d'ordre humanitaire, moral et juridique. C'est pourquoi la communauté internationale doit continuer d'en étudier les implications au regard du droit humanitaire international dans ses diverses instances régionales et mondiales et même envisager d'interdire ce type d'armes. Nous appuyons les efforts déployés à cet égard dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines et estimons que le simple fait de réglementer leur commerce international n'est pas suffisant.

La sécurité dans le cadre des relations internationales doit reposer sur la confiance et le respect entre les États. Les révélations concernant un système d'espionnage massif et sans discrimination des communications de tous les citoyens du monde et l'utilisation, en violation du droit international, des technologies de l'information et des communications, sapant ainsi en particulier les principes du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, portent sur des actes qui injectent un élément d'instabilité grave dans les relations entre États et qui nuisent par conséquent à la sécurité internationale.

Pour terminer, j'ai l'honneur d'exprimer l'attachement du Gouvernement égyptien à la paix, au désarmement mondial et à la sécurité internationale dans le plein respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante et onzième session. Nous sommes heureux et honorés qu'un État arabe frère assume cette fonction et avons toute confiance en votre conduite avisée de nos travaux. Cela contribuera au succès de notre session sur le désarmement et à la sécurité internationale. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre de jour (voir A/C.1/71/PV.2).

La présente session de la Première Commission se tient à un moment où le régime de non-prolifération et de désarmement est confronté à de nombreux défis. La séance d'aujourd'hui est une excellente occasion d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale dans le cadre des traités sur le désarmement et des instruments de non-prolifération, surtout après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. C'est aussi l'occasion d'envisager comment nous pouvons formuler une nouvelle stratégie permettant de préserver l'équilibre fragile entre les trois piliers du Traité.

Même si la communauté internationale est bien consciente du danger que représente l'acquisition ou l'emploi d'armes nucléaires comme moyen de dissuasion en vertu de la doctrine militaire des cinq États dotés de l'arme nucléaire, les efforts de désarmement nucléaire n'ont toujours pas permis de réaliser l'objectif principal visé par l'article VI du TNP. Par conséquent, la paix et la sécurité internationales font face à une menace croissante liée à l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires. Pour cette raison, l'Égypte réitère son appui à la décision proclamant le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde. L'Égypte a toujours appelé à la mise en œuvre des 13 mesures de désarmement nucléaire adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000. Nous appelons également à la mise en œuvre du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

L'absence de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces engagements n'a fait que perpétuer la menace que l'utilisation potentielle d'armes nucléaires fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Les décisions déplorables et injustifiées prises par deux États dotés d'armes nucléaires au cours de la Conférence d'examen de 2015 en vue de rompre le consensus international reflètent leur mépris des dispositions du Traité et ont torpillé le projet de document final de la Conférence, car ces États n'ont pas respecté leurs engagements. L'Égypte appuie le Groupe de travail à composition non limitée qui se réunit à Genève conformément à la résolution 70/33 de l'Assemblée générale en vue de la convocation d'une conférence chargée de négocier une convention juridiquement contraignante interdisant les armes nucléaires. Nous voudrions réitérer quelques vérités historiques.

La prorogation du TNP pour une durée indéfinie, en 1995, ne signifie nullement que les États dotés

d'armes nucléaires sont autorisés à détenir les armes nucléaires indéfiniment. Cela est conforme à la lettre et à l'esprit du Traité et à ses objectifs principaux. L'Égypte est préoccupée par la démarche adoptée par les États dotés d'armes nucléaires, qui mettent au point de nouveaux types d'armes nucléaires et mènent des études et des recherches pour moderniser les systèmes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, l'Égypte rejette la déclaration conjointe faite le mois dernier par les cinq États dotés d'armes nucléaires, en faveur de la préservation de leurs stocks nucléaires et de leurs armes nucléaires. Cette position va à l'encontre du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les États non dotés d'armes nucléaires souhaitent exercer leur droit inaliénable de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du TNP. Ce droit doit être interprété de manière adéquate, pour imposer plus de contraintes aux États dotés d'armes nucléaires, notamment en ce qui concerne la vérification et les garanties. L'on ne peut pas forcer des États signataires à signer un protocole additionnel comme condition préalable avant de leur fournir des matières nucléaires. On ne peut pas non plus proposer de nouvelles initiatives en vue de limiter la marge de manœuvre de ces États. Toute nouvelle contrainte sera considérée comme un engagement volontaire et non un engagement contraignant pour les autres États.

Le transfert des technologies nucléaires à des fins pacifiques et la coopération technique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constituent un droit établi pour les États Membres, mais les États non dotés d'armes nucléaires ne profitent pas suffisamment de ce droit jusqu'à présent. Certains États favorisent cet état de choses en imposant aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité des contraintes quant à l'accès aux matières et équipements nucléaires pour la mise en place de programmes nucléaires pacifiques. L'Égypte a fait des progrès dans le cadre de la construction de sa première centrale nucléaire destinée à produire de l'énergie électrique afin de répondre à ses besoins croissants de développement dans les domaines médical, agricole, scientifique et de désalinisation de l'eau. Nous travaillons en coordination avec l'AIEA pour nous assurer que nos mesures sont conformes aux critères de sûreté et de sécurité nucléaires approuvés par l'Agence.

Bien que 20 années se soient écoulées depuis que la résolution sur le Moyen-Orient a été adoptée

lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995, qui est considérée comme le fondement juridique de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, cette résolution n'a pas encore été mise en œuvre. Cela est dû notamment à la décision unilatérale et injustifiée de reporter la conférence de 2012, qui a été prise sans consulter les pays de la région. La tenue d'une conférence sur cette question n'a jamais été une fin en soi, mais plutôt un moyen pratique de mettre en œuvre la résolution de 1995 en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cela ne peut que renforcer l'efficacité et le caractère universel du TNP, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Il nous faut de nouvelles idées pour sortir de l'impasse actuelle. Le Mouvement des pays non alignés a demandé au Secrétaire général, dans le document arabe présenté à la Conférence d'examen du TNP de 2015, d'inviter les États de la région du Moyen-Orient à tenir une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence peut également mettre en place un mécanisme technique auquel participeraient les États de la région et les États dotés de l'arme nucléaire afin de mener librement des négociations sur un traité régional juridiquement contraignant portant création d'une zone exempte d'armes.

L'Égypte voudrait réitérer ses réserves concernant le Traité sur le commerce des armes, notamment sur la base des principes que nous avons mentionnés dans cette enceinte. Nous rejetons la politisation et les menaces qui pèsent sur les droits acquis.

Nous réaffirmons notre position favorable en ce qui concerne le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

S'agissant du mécanisme de désarmement, nous attendons avec intérêt les résultats des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Face aux menaces croissantes auxquelles la communauté internationale est confrontée en matière de sécurité, nous voudrions rappeler la position de l'Égypte s'agissant de la sécurité spatiale, notamment le fait que l'espace est un patrimoine commun de l'humanité, que l'exploitation de l'espace doit être équitable, que son utilisation soit être pacifique et que la communauté

internationale doit coopérer s'agissant des activités spatiales.

Nous prenons note du fait que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale poursuit ses réunions. La sécurité cybernétique revêt une grande importance de nos jours, au vu notamment de l'évolution récente de la situation sur le plan politique et social.

Enfin, compte tenu du rôle et de l'intérêt croissants de l'Égypte en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, nous mettrons tout en œuvre pour parvenir à des résultats positifs à la présente session afin d'ouvrir une nouvelle ère d'efforts internationaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous félicite, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée.

Le 26 septembre, nous avons commémoré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Pourtant, une fois de plus, la session de la Première Commission s'ouvre alors qu'aucun désarmement mondial véritable ne s'est produit au fil des ans. Malheureusement, les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés dépendants du nucléaire continuent de s'appuyer lourdement sur les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité et d'investir des milliards de dollars pour perfectionner et moderniser leurs arsenaux. Même si les progrès vers la réalisation de nos objectifs collectifs en matière de désarmement sont lents, et parfois douloureux, nous n'avons pas perdu confiance dans la capacité de l'ONU à maîtriser et éliminer les armes nucléaires pour réaliser la paix et la sécurité internationales. À nos yeux, le désarmement et le développement sont liés. Le montant des ressources attribuées aux dépenses militaires pourrait contribuer de manière significative à tenir la promesse des objectifs de développement durable. C'est pour cette raison que les travaux de la Commission nous paraissent importants.

Nous estimons que la portée et la magnitude des conséquences humanitaires des armes nucléaires sont catastrophiques et plus complexes qu'on le croit dans le contexte du développement. À cet égard, nous prions les États dotés d'armes nucléaires d'honorer pleinement leurs obligations juridiques et de prendre des mesures aux fins de l'élimination totale des armes nucléaires

sans plus attendre, de manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable, en application du régime créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous continuons d'exiger que soient fournies aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties universelles, inconditionnelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes par tous les États dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances.

La République-Unie de Tanzanie réaffirme que les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont une composante essentielle du TNP qui contribue à créer un environnement propice à la coopération nucléaire. Elles doivent donc être appliquées sans enfreindre le droit des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sans discrimination. Nous soulignons également que le TNP ne doit pas servir uniquement à imposer des règles aux États non dotés d'armes nucléaires. Il ne doit pas non plus servir à imposer des conditions rigoureuses au transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques vers les pays en développement. Les avantages de la technologie nucléaire ne doivent ni ne peuvent être réservés à l'usage exclusif des seules puissances nucléaires.

La République-Unie de Tanzanie est partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – le Traité de Pelindaba. Ce traité fournit un cadre important pour le renforcement du régime de non-prolifération en Afrique et dans le reste du monde. Nous sommes donc favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions.

La prolifération et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre sont également des motifs de profonde préoccupation. Dans la région des Grands Lacs, en Afrique, ces armes sèment la souffrance et la dévastation et minent le développement socioéconomique des pays et de leurs citoyens. Les transferts illicites de ces armes bénéficient aux bandes criminelles organisées, notamment les terroristes. C'est pourquoi nous demeurons convaincus qu'un traité efficace sur le commerce des armes contribuera d'une part à responsabiliser les transferts d'armes légères et de petit calibre, et qu'il permettra d'autre part de réaliser la paix dans des régions et au profit de populations qui n'en ont guère l'expérience.

Pour conclure, je réitère que, de l'avis de la République-Unie de Tanzanie, la diplomatie

multilatérale et la ferme volonté politique des États Membres sont importantes pour la réalisation d'un désarmement général et complet.

M. Morro Villacián (Espagne) (*parle en espagnol*) : Comme les délégations précédentes, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, l'Algérie, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation espagnole pour assurer le succès de nos travaux.

L'Espagne s'associe à la déclaration prononcée hier par l'observateur de l'Union européenne (UE) (voir A/C.1/71/PV.2).

Dans le même esprit, nous réitérons notre ferme attachement au multilatéralisme et à l'ONU, ainsi qu'aux initiatives et traités collectifs visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Notre engagement s'est manifesté au cours des deux dernières années par le travail qu'a accompli l'Espagne à la Présidence des trois comités du Conseil de sécurité chargés de la non-prolifération, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et en tant que facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

L'Espagne réitère l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que principale référence du régime international de non-prolifération et fondement du processus de désarmement nucléaire et du développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles – éléments qui constituent les trois piliers du Traité. À cet égard, nous réitérons l'appel à l'universalisation du TNP et exhortons les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

L'Espagne condamne vigoureusement les deux essais nucléaires menés cette année par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Ces essais s'ajoutent aux tirs répétés de missiles balistiques effectués ces derniers mois, qui posent une très grave menace à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la stabilité de la péninsule coréenne. C'est pourquoi nous appelons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à recommencer à appliquer les dispositions du TNP. En sa qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'Espagne réitère l'importance

de la bonne mise en œuvre des résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2270 (2016).

Par ailleurs, nous nous félicitons de la mise en œuvre adéquate de l'accord nucléaire entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran, qui garantit la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. En tant que facilitatrice de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), l'Espagne appelle toutes les parties à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre effective et intégrale de cette résolution.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur la convocation d'une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous réitérons notre appui à la résolution de 1995 et aux accords conclus durant la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous encourageons toutes les parties à faire montre d'une réelle volonté politique de dialoguer et de parvenir à un consensus qui permette de convoquer cette conférence dans les plus brefs délais, avec la participation de tous les pays de la région.

Nous soulignons une fois de plus la nécessité d'appliquer les dispositions de l'article VI du TNP en matière de désarmement nucléaire, en mettant un accent particulier sur la responsabilité des États dotés des plus importants arsenaux. Mon pays, comme beaucoup d'autres, a participé au Groupe de travail à composition non limitée pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 70/33. L'Espagne regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus au sein du Groupe, étant donné que les recommandations figurant dans le rapport final (voir A/71/371) ne reflétaient pas les sentiments de bon nombre de pays, y compris le mien. Le débat d'aujourd'hui met en lumière la nécessité urgente de lancer un véritable processus de désarmement nucléaire et de prendre en considération les questions de sécurité qui, à notre avis, devraient être abordées de manière réaliste dans le cadre du TNP et avec la participation des puissances nucléaires.

Nous exprimons notre ferme appui à la Conférence du désarmement à Genève, qui est le seul organe chargé de la négociation de traités multilatéraux en matière de désarmement. Nous déplorons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis tant d'années et l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement, y compris ceux relatifs à un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur rapide du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été adopté il y a 20 ans, constituerait une avancée décisive dans le cadre du processus de désarmement. Nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le faire dans les plus brefs délais.

Il y a quelques jours, mon pays, l'Espagne, a parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité que nous considérons comme un nouveau pas vers la délégitimation totale des essais nucléaires par la communauté internationale. D'après ce que nous comprenons, elle contribue à renforcer l'interdiction des essais nucléaires en tant que norme internationale de facto. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un instrument extrêmement important, parce qu'elle vise à empêcher les acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes, d'avoir accès à des armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Espagne s'emploie à renforcer la mise en œuvre effective de cette résolution par le biais de l'examen approfondi, qui doit être achevé cette année et dont le rapport sera présenté au Conseil de sécurité en novembre. L'objectif ultime est d'adopter une nouvelle résolution qui permette de renforcer les instruments prévus par la résolution et dont disposent le Comité et de les adapter aux menaces nouvelles et croissantes afin de lutter plus efficacement contre la prolifération d'armes de destruction massive et d'éviter qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, en particulier de groupes terroristes.

Dans ce contexte, l'Espagne a participé en avril au quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire, un processus d'une grande importance dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir le terrorisme nucléaire. Poursuivant cet engagement, mon pays participera à la prochaine conférence internationale sur la sécurité nucléaire qui sera organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique en décembre. L'objectif de la conférence sera de renforcer la sécurité nucléaire physique dans le monde et de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité des matières et installations nucléaires et radioactives ainsi que de leur transport. L'Espagne condamne toute utilisation comme arme de quelque substance chimique que ce soit, par quelque acteur que ce soit et quelles que soient les circonstances, et exprime sa préoccupation quant aux conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, créé en application de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, dont le dernier rapport tient le régime syrien et Daech pour responsables d'attaques chimiques, en violation du droit international humanitaire.

L'emploi d'armes chimiques est inacceptable et les responsables doivent répondre de leurs actes. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et réagir avec fermeté. Nous tenons également à féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de l'évacuation et de la destruction récentes d'armes chimiques de catégorie 2 provenant de l'ancien arsenal libyen. Cette intervention en Libye est un exemple du succès que la communauté internationale peut remporter lorsqu'elle décide de mener des actions communes.

En ce qui concerne les armes biologiques, l'Espagne a pris part aux travaux du Comité préparatoire de la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous appelons toutes les parties à contribuer de manière constructive au renforcement de ce pilier du régime de non-prolifération et de désarmement en participant activement à la Conférence d'examen, qui se tiendra à Genève en novembre.

La deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes s'est tenue en août. Nous devons continuer d'œuvrer à son universalisation et à son bonne application. Par souci de temps, nous aborderons d'autres questions dans les déclarations thématiques que ma délégation fera dans les prochains jours. Pour terminer, je forme le vœu qu'au cours des prochaines semaines, la Première Commission pourra engager un débat public qui permette de rapprocher les positions et de renforcer la confiance entre nous tous. Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et vous assurer du plein appui de la délégation autrichienne. L'Autriche s'associant à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2), je me propose donc d'axer mes remarques sur quelques questions qui revêtent une importance particulière.

Tout d'abord, je tiens à énoncer notre position sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Il y a

quelques semaines seulement, la République populaire démocratique de Corée a procédé à son cinquième essai nucléaire. Cet acte de provocation a été immédiatement condamné par la communauté internationale, y compris par le Ministre autrichien des affaires étrangères, qui a déclaré que

« Vingt ans après l'ouverture à signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, cet incident met en lumière l'urgence qu'il y a à voir ce traité entrer enfin en vigueur. Je demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier ou à y adhérer sans tarder. »

Le dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée est également un rappel brutal que la prolifération nucléaire se déroule sous nos yeux mêmes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) repose sur un équilibre délicat entre la non-prolifération et le désarmement nucléaire. L'un et l'autre sont tout aussi importants et étroitement liés. La réalisation d'importants progrès par les États détenteurs d'armes nucléaires sur la voie du désarmement nucléaire éliminerait l'incitation qui pousse d'autres États à acquérir de telles armes, ce qui contribuerait directement à l'objectif de non-prolifération du Traité.

L'obligation de désarmement nucléaire visée à l'article VI du TNP a été mise en œuvre d'une manière qui, au mieux, pourrait être qualifiée d'incomplète. La justification que l'on entend le plus souvent en ce qui concerne cette absence d'action est que la sécurité nationale ne peut être garantie sans la dissuasion nucléaire. Si c'était le cas, de nombreux autres États ressentiraient le besoin de mettre au point des armes nucléaires. L'Autriche ne pense pas que les armes nucléaires apportent davantage de sécurité. Au contraire, nous les considérons comme une menace à la sécurité internationale et donc à la sécurité nationale de tous les États et de tous les peuples.

Ces dernières années, les scientifiques sont parvenus à la conclusion que les répercussions immédiates, à moyen terme et à long terme d'une explosion nucléaire seraient considérablement plus graves que ce que l'on pensait par le passé. Elles ne s'arrêteraient pas aux frontières nationales, mais auraient des effets au niveau régional, voire mondial, ce qui pourrait compromettre la survie même de l'humanité. C'était également l'une des principales conclusions de la Conférence internationale sur les incidences

humanitaires des armes nucléaires qui s'est tenue à la fin 2014 à Vienne. Cette préoccupation a trouvé son expression dans l'appel lancé à cette occasion, baptisé « Engagement humanitaire », que 127 pays ont rejoint à ce jour. L'Engagement humanitaire a été entériné par la résolution 70/48, et je me félicite du large appui qu'il a reçu. Un projet de résolution actualisé sera de nouveau présenté cette année sur ce sujet. Puisque les incidences humanitaires des armes nucléaires sont un argument sous-jacent en faveur du désarmement nucléaire, l'Autriche en sera encore une fois l'un des auteurs.

Malheureusement toutefois, ces dernières années, nous n'avons constaté aucun progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Au contraire, les programmes de modernisation mettent au point de nouvelles armes nucléaires toujours plus perfectionnées et remettent en question les seuils qui rendaient moins probable une utilisation éventuelle de ces armes. Il est regrettable que, depuis 20 ans, rien n'ait été négocié sur le désarmement nucléaire multilatéral à la Conférence du désarmement. Cette année, des discussions à cet égard ont eu lieu au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Au cours de ce débat, de nombreux États ont souligné l'anomalie consistant à ce que d'autres armes de destruction massive soient interdites, alors que la plus dangereuse, l'arme nucléaire, ne l'est pas. Comme l'a montré l'histoire du désarmement, les armes ne sont éliminées qu'une fois qu'il existe une norme juridiquement contraignante pour les interdire. De plus en plus d'États en ont donc conclu qu'une telle convention interdisant les armes nucléaires était nécessaire, et c'est ainsi que la recommandation d'ouvrir des négociations à cet effet l'année prochaine a recueilli un large soutien.

C'est pourquoi l'Autriche, aux côtés du Brésil, de l'Irlande, du Mexique, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et, vraisemblablement, de nombreux autres pays, parrainera un projet de résolution sur la convocation d'une conférence en 2017 – ouverte à l'ensemble des États, des organisations internationales et de la société civile – en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, aux fins de leur élimination totale. Le projet de texte, qui fait fond sur la résolution 70/33, a déjà été envoyé à tous les États Membres de l'ONU. Cette convention contribuerait fondamentalement à la réalisation de notre objectif ultime : un monde exempt d'armes nucléaires. Elle constituerait la base à partir de laquelle il serait

alors possible de mettre en place le système nécessaire pour assurer sa mise en œuvre complète et vérifiée.

De nombreuses régions du monde sont d'ores et déjà des zones exemptes d'armes nucléaires et divers États, dont l'Autriche, se sont proclamés exempts d'armes nucléaires. Un traité d'interdiction établirait des normes communes. Il est évident qu'il renforcerait le TNP de deux manières déterminantes. Il définirait un critère juridique efficace pour mesurer la mise en œuvre de l'article VI et renforcerait les obligations de non-prolifération des États non dotés d'armes nucléaires qui y adhèrent. Il a toujours été clair qu'une norme juridiquement contraignante interdisant les armes nucléaires serait nécessaire à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Faisons donc en sorte de créer ce fondement juridique de l'élimination des armes nucléaires.

L'Autriche continue d'être préoccupée par les préjudices civils causés par l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées, qui est devenue la principale cause des souffrances infligées aux civils dans de nombreux conflits. Il est alarmant de constater que, lorsque des armes explosives sont utilisées dans des zones habitées, 92 % des victimes – plus de 9 victimes sur 10 –, sont des civils. Je dois ajouter que les répercussions de ce problème humanitaire dépassent de très loin les seules zones de conflit. Ainsi, ce sont les dommages causés par les armes explosives qui ont conduit la plupart des réfugiés et déplacés actuels à quitter leurs foyers ravagés par la guerre.

L'intérêt qu'a suscité cette question au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu en mai à Istanbul, en souligne bien la gravité. Avec l'appui explicite du Secrétaire général, l'Autriche et plusieurs autres États, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et de la société civile, ont commencé à se pencher sur une action multilatérale sur cette question. Cet après-midi, une réunion avec d'autres pays intéressés commencera à examiner les éléments envisageables d'une déclaration politique internationale sur la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées. De notre point de vue, renforcer le respect du droit international humanitaire en vigueur devrait être l'un des objectifs centraux d'une telle déclaration. L'Autriche est prête à dialoguer avec les délégations qui souhaitent en savoir davantage et accueillera sur cette question, le 6 octobre, une manifestation parallèle aux côtés d'une coalition

d'organisations non gouvernementales, l'International Network on Explosive Weapons.

La perspective de la mise au point de systèmes d'armes létaux autonomes est un autre motif de préoccupation pour mon pays. Le progrès technologique va vite et ce qui semble futuriste aujourd'hui pourrait être une réalité demain. La difficulté est de savoir comment faire en sorte que les évolutions respectent des impératifs éthiques, politiques et juridiques. Nous nous félicitons des amples débats qui ont eu lieu à l'occasion d'une série de réunions d'experts organisées dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Nous appuyons la recommandation issue de la dernière de ces réunions, tendant à ce que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques crée un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'approfondir et d'intensifier le débat international autour de cette question.

L'Autriche continue d'accorder une attention particulière à la Convention sur les mines antipersonnel et à celle sur les armes à sous-munitions. Il s'est écoulé relativement peu de temps depuis leur entrée en vigueur, mais les pays et les populations touchés ont retiré des avantages considérables de ces deux conventions, qui progressent rapidement vers l'universalisation. Toutefois il reste beaucoup à faire. Conformément à notre engagement constant, l'Autriche a proposé d'assumer la présidence de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en 2017. La réussite de ces deux conventions prouve que les efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement peuvent changer les choses sur le terrain, même lorsqu'ils se heurtent à une forte résistance au départ. Je conclus mes observations sur cette note positive.

M. Ul-yanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente session de la Première Commission promet d'être très chargée et active. Il est à parier que le désarmement nucléaire sera au centre de l'attention. La Russie a beaucoup à dire sur cette question, puisque, depuis trois décennies, nous participons de manière très active à ce processus, non seulement en paroles mais aussi en actes. Les efforts conjoints de la Russie et des États-Unis durant cette période n'ont pas seulement permis d'arrêter la course aux armements nucléaires; ils ont inversé la tendance.

Par rapport au plus fort de la guerre froide, les forces nucléaires stratégiques de la Russie ont été réduites de 85 % et ses armes nucléaires tactiques de 75 %. En outre, les armes nucléaires tactiques se sont

vu attribuer le statut d'armes non déployées. C'est la plus importante mesure de levée de l'état d'alerte de toute l'histoire du monde. Et pour donner à la Commission une image complète de la situation, il convient d'ajouter que, pour la seule période 2010-2015, le nombre de têtes nucléaires déployées en Russie a été divisé par 2,5 – je dis bien, 2,5 en cinq ans seulement – avec un total qui est passé de 3 900 à environ 1 580 ogives aujourd'hui.

Des efforts en vue d'un véritable désarmement nucléaire se poursuivent à cet instant même, au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Des organismes, des structures et des experts russes déploient des efforts considérables au quotidien pour atteindre les niveaux prévus par le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, d'ici au 5 février 2018. Cela entraîne des coûts considérables pour nous, malgré la situation économique difficile actuelle. Dans ce contexte, les déclarations faites souvent dans les enceintes multilatérales, y compris au sein de la Première Commission, selon lesquelles le désarmement nucléaire progresse trop lentement ou est confronté à une crise grave ne reflètent pas la réalité.

Je serai franc. Il est offensant d'entendre de telles déclarations, alors que la Russie a dépensé des dizaines de milliards de dollars en faveur du désarmement et que des dizaines de milliers d'experts russes sont à pied d'œuvre dans le domaine du désarmement nucléaire. Pourtant, certains prétendent que rien n'est fait en matière de désarmement. Par conséquent, je pense que nous sommes en droit de dire que de telles affirmations ont un caractère de propagande, n'ont rien à voir avec la réalité et visent à justifier de nouvelles exigences de plus en plus irréalistes. L'apogée de cette tendance a été l'idée d'imposer une interdiction immédiate des armes nucléaires, qui fera l'objet de nombreuses intrigues dans les semaines à venir. Nous estimons que cette idée est absolument contre-productive, et je vais essayer d'expliquer pourquoi.

Premièrement, cela constitue une rupture fondamentale avec le principe établi relativement aux travaux multilatéraux menés dans le domaine du désarmement nucléaire, lesquels ont été toujours entrepris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Aujourd'hui, on propose que la question de l'interdiction des armes nucléaires, l'aspect le plus sensible de cette question, soit discutée au sein d'une autre enceinte internationale. On peut se

demander à juste titre quelle incidence cela aura sur les débats sur le désarmement nucléaire pendant le prochain cycle d'examen du TNP. C'est une question sérieuse. En effet, la question du désarmement nucléaire dérive du TNP. Il s'agit d'une innovation importante et nous devons réfléchir à l'avance sur ses conséquences. À notre avis, cette situation aura inévitablement des conséquences négatives sur la viabilité et l'intégrité du TNP.

Il convient de rappeler que, conformément au TNP, les armes nucléaires détenues par les cinq puissances nucléaires sont tout à fait légitimes. Tous les États parties ont signé ce Traité et leurs Parlements l'ont ratifié. Aujourd'hui, on propose de déclarer les armes nucléaires illégales en vertu d'un nouvel accord international qui comptera un nombre plus restreint de parties. En conséquence, il y aurait deux régimes juridiques parallèles avec des dispositions mutuellement exclusives relatives au statut des armes nucléaires. Est-il possible de surmonter cette contradiction, ce conflit juridique, sans porter préjudice au TNP? Nous recommandons vivement à tout le monde de réfléchir à cet aspect avant de voter en faveur de la convocation d'une conférence pour élaborer une convention interdisant les armes nucléaires.

Deuxièmement, la conclusion hâtive d'un accord interdisant les armes nucléaires irait à l'encontre des dispositions consensuelles du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010, selon lequel le désarmement nucléaire doit être effectué de façon à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales. Au lieu d'une telle démarche équilibrée prévue par le Plan d'action, on nous propose maintenant de mettre de côté les considérations de stabilité stratégique et d'aborder séparément la question de l'interdiction des armes nucléaires, en dehors du contexte du désarmement nucléaire. Selon la logique la plus élémentaire, cette question n'aurait dû être examinée que durant la phase finale du processus d'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, pour que ce processus soit irréversible. On peut donc difficilement qualifier cette démarche de réaliste. Nous nous opposons catégoriquement à toute approche qui ne tienne pas compte des dispositions consensuelles du Plan d'action de 2010 et à toute tentative de les réviser.

Troisièmement, même d'un point de vue purement pratique, cette initiative visant à interdire les armes nucléaires semble hautement douteuse. Elle n'aurait un sens que si et seulement si tous les États dotés d'armes

nucléaires étaient prêts à y participer. Mais ils ne sont pas prêts à le faire. Quoi qu'il en soit, la Russie ne participera pas à des efforts irréalistes ou incompatibles avec des accords et des arrangements antérieurs. Il y a tout lieu de croire que les autres puissances nucléaires agiront dans le même sens. En conséquence, la conférence proposée n'aurait aucun intérêt pratique, mais elle ne serait pas sans danger. Contraindre de manière mécanique les États dotés d'armes nucléaires à y renoncer sans tenir dûment compte des réalités stratégiques et de leurs intérêts légitimes en matière de sécurité ne permettrait pas d'avancer vers la réalisation d'un objectif commun. Cela conduirait plutôt à la fragmentation et à la polarisation, voire à un antagonisme direct entre les partisans de différents points de vue. J'en veux pour preuve les résultats très mitigés du vote organisé en août au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, où plus d'un tiers des participants se sont abstenus ou ont voté contre l'organisation rapide de négociations sur l'interdiction des arsenaux nucléaires.

Nous avons le plus grand respect et même de la sympathie pour les opinions de ceux qui appellent à renoncer aux armes nucléaires. Nous partageons également le noble objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et la Russie a fait des déclarations dans ce sens à de nombreuses reprises, au plus haut niveau. Cependant, la question est de savoir comment tracer une voie commune vers la réalisation de cet objectif sans compromettre la stabilité stratégique; sans porter atteinte au système de contrepoids en matière de relations internationales; sans plonger le monde dans le chaos et une imprévisibilité dangereuse; sans compromettre l'intégrité du régime établi par le TNP et sans approfondir, même involontairement, les divergences d'opinion sur une question aussi sensible. Nous pensons qu'au lieu de donner la priorité à une interdiction des armes nucléaires, qui ne serait rien d'autre qu'un acte de propagande, nous devrions nous employer collectivement à créer les conditions qui ouvriront la voie au désarmement nucléaire.

À titre d'exemple de mesures ciblées prises dans ce sens, les dirigeants de la Russie et de la Chine ont signé, le 25 juin à Beijing, une déclaration conjointe sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale. Nous exhortons tous les autres États à se joindre à l'effort russo-chinois. Nous appelons également à ne pas céder à la tentation irréaliste d'essayer de régler d'un

seul coup tous les problèmes liés aux armes nucléaires. Dans l'intérêt de notre cause, nous devons nous en tenir à des approches éprouvées qui ont permis de réduire les stocks d'armes nucléaires dans le monde plus de cinq fois. Il serait impardonnable, même avec les meilleures intentions, de créer des obstacles supplémentaires entravant de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire.

Pour gagner du temps, je ne vais pas lire le reste de ma déclaration. Cependant, elle aborde plusieurs éléments extrêmement importants, que je me contenterai d'énumérer ici. Ce sont la prévention d'une course aux armements dans l'espace; les systèmes de défense antimissiles, notamment les systèmes antimissile balistiques en Roumanie, en Pologne et en Corée du Sud; la violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire; la sécurité européenne et les politiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires; la maîtrise des armes classiques en Europe, en lien avec un récent article du Ministre allemand des affaires étrangères; la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient; et l'initiative russe visant à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse.

La version intégrale de notre déclaration sera publiée sur le site Web de la Première Commission, pour ceux qui souhaitent la lire.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission et vous assurer de son plein appui et de son entière coopération.

Nous nous associons aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/71/PV.2).

Nous sommes réunis une fois de plus pour une nouvelle session de la Première Commission et avons ainsi la possibilité de réfléchir aux progrès accomplis au cours de l'année écoulée. Tout en nous félicitant des avancées enregistrées dans certains domaines, nous sommes parfaitement conscients du travail titanesque qu'il reste à accomplir pour renforcer la sécurité internationale et faire avancer le désarmement en général. Nous demeurons préoccupés par le fait que le mécanisme de désarmement reste dans l'impasse. Le blocage, qui dure depuis 20 ans, au sein de la Conférence du désarmement et l'absence d'accord depuis de

nombreuses années à la Commission du désarmement sont préjudiciables au multilatéralisme et au système multilatéral de gouvernance.

Il est évident que l'absence de progrès sur les questions de désarmement nucléaire, en particulier, est une source de frustration croissante pour la grande majorité des États Membres de l'ONU. Les résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires demeurent particulièrement inégaux. Le régime créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est constamment réaffirmé par la majorité des membres de la communauté internationale, et de nombreuses mesures novatrices ont été prises pour le renforcer. Pourtant, les obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire continuent de faire l'objet de réinterprétations et de nouvelles conditions. Cela n'est pas acceptable. L'argument selon lequel les armes nucléaires sont indispensables pour la sécurité de certains États mais pas pour d'autres n'est pas seulement illogique, il est aussi dépourvu de toute crédibilité. La réticence des États détenteurs d'armes nucléaires à honorer leurs obligations et engagements en matière de désarmement est à l'origine de divisions profondes entre les États et d'une crise de crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire nous a donné l'occasion à tous de rechercher des mesures efficaces en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. En dépit des efforts concertés déployés par la quasi-totalité des participants afin de dégager un consensus, un État a malheureusement décidé de rompre le consensus sur le rapport (voir A/71/371). Le Groupe a fini par adopter son rapport à une majorité écrasante. Une des recommandations importantes du rapport est que l'Assemblée générale convoque une conférence en 2017 pour ouvrir des négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. L'adoption d'un tel traité est une étape intermédiaire concrète et réaliste qui permettrait de combler une énorme lacune de l'architecture juridique internationale relative à la légalité des armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes chimiques, l'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis par les États parties concernés dans la destruction de leurs stocks d'armes chimiques, ainsi que de leurs armes chimiques abandonnées ou périmées. Nous demeurons

vivement préoccupés par l'emploi signalé d'armes chimiques en République arabe syrienne. Pour ce qui est des armes biologiques, l'Afrique du Sud attend avec intérêt la prochaine Conférence d'examen, dont nous espérons qu'elle aboutira à un résultat qui renforcera la Convention sur les armes biologiques et son application. Aucune cause ne pourra jamais justifier l'utilisation d'armes de destruction massive, quels que soient le lieu, les acteurs concernés ou les circonstances.

S'agissant des armes classiques, l'Afrique du Sud, qui est partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ainsi qu'à la Convention sur les armes à sous-munitions, jouera son rôle en vue de parvenir à un monde exempt de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui détiennent ce type d'armes, à rejoindre sans tarder les instruments susmentionnés. Par ailleurs, nous appelons les États qui sont en mesure de le faire à aider les pays qui en font la demande dans leurs efforts de mise en œuvre au niveau national et à fournir une assistance aux victimes de ces armes.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente un outillage essentiel et faisant l'objet d'un agrément universel en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Outre les efforts de mise en œuvre déployés au niveau national, il demeure impératif d'appliquer le Programme d'action dans son intégralité, notamment en ce qui concerne ses dispositions relatives à la coopération et l'assistance internationales. De même, nous nous félicitons du résultat de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et attendons avec intérêt l'application intégrale du Traité, qui régleme le commerce international des armes classiques et contribue à en limiter les transferts illicites.

Ma délégation est disposée à participer activement aux travaux de la Première Commission cette année et à unir ses forces aux vôtres, Monsieur le Président, et à celles d'autres délégations pour faire en sorte qu'ils soient fructueux.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer notre satisfaction de vous voir présider les travaux de la Première Commission, Monsieur le Président, et à saluer cordialement les autres membres du Bureau et ainsi que l'équipe du Secrétariat.

Le Pérou s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et à celle qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Le Pérou est un pays avec une longue tradition de promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, et il est partie aux régimes internationaux pertinents, auxquels il attache la plus grande priorité. À cet égard, nous réitérons notre ferme conviction qu'il importe de continuer à promouvoir la sécurité et le désarmement internationaux et réaffirmons notre volonté d'œuvrer en ce sens. Pour montrer sa détermination, mon pays a signé le Traité sur le commerce des armes en septembre 2013 et déposé son instrument de ratification auprès du Secrétaire général en février de cette année, ce qui en a fait le quatre-vingt-unième pays à achever ce processus.

Face à la préoccupation internationale que suscitent la production, le transfert et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, le Pérou réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. Ma délégation insiste sur le fait qu'il faut continuer d'œuvrer au niveau multilatéral dans le cadre du Programme d'action, de manière transparente et non discriminatoire, et d'avancer vers l'adoption d'instruments juridiquement contraignants relatifs au marquage, au traçage et au courtage illicite afin de prévenir le détournement de ces armes vers le marché illicite. À cet égard, nous tenons à mentionner les résultats de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin, et nous en profitons pour féliciter le Représentant permanent de la Jamaïque du rôle important qu'il a joué à la tête de ce processus.

Le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires sont une autre question revêtant un grand intérêt pour le Pérou, puisque l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires est l'objectif primordial qu'il nous faut atteindre. À cet égard, mon pays a été l'un des artisans de la création en Amérique latine et dans les Caraïbes de la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, en vertu du Traité

de Tlatelolco. Cette position ferme nous a amenés à être l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en novembre 1997. Mon pays est, en effet, conscient de l'importance particulière que revêt cet accord en tant qu'instrument clef des efforts internationaux qui sont déployés en faveur de la réduction progressive des armes nucléaires et de la prévention de la prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès accomplis sur la voie de son universalisation. À ce titre, le Pérou réaffirme l'importance de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais et exhorte les États visés à l'annexe 2 du Traité à accélérer le processus de signature et/ou de ratification.

Le Pérou s'est également associé à ce qu'on appelle l'Engagement humanitaire, sachant les graves répercussions que les armes et les essais nucléaires pourraient avoir sur le développement et l'existence même de l'humanité. Nous formons le vœu que les situations connues par le passé à cause d'essais nucléaires ou d'utilisation de ces armes ne puissent se reproduire et affirmons notre volonté politique d'éviter que ce ne soit le cas. Le Pérou réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers. Il réaffirme également le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, conformément aux articles I, II, III et IV du TNP.

À cet égard, le Pérou maintient sa ferme position en faveur de la pleine mise en œuvre du TNP et souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité de cet instrument. C'est pourquoi il appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous exhortons également les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations, conformément à l'article VI du TNP, et à avancer vers l'élimination totale de ces armes.

Mon pays prône l'universalisation des régimes visant à interdire les armes de destruction massive et réaffirme la nécessité de progresser vers l'objectif du désarmement nucléaire, en vue de garantir l'avènement et la pérennité d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous réprouvons le perfectionnement des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, car ces activités sont incompatibles avec l'obligation du désarmement nucléaire. À cet égard, ma délégation tient à saluer

le travail accompli par la Thaïlande à Genève, à la tête du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a été créé par la résolution 70/33. Ce groupe a adopté, à la majorité, un rapport (voir A/71/371) proposant d'organiser en 2017 une conférence pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète.

En ce qui concerne les mécanismes de désarmement, ma délégation estime que la relance de la Conférence du désarmement est prioritaire parce qu'elle est l'instance de négociations par excellence sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes très préoccupés par le fait que, ces dernières années, les États membres de la Conférence n'ont pas pu parvenir à un accord sur un programme de travail pour le traitement des questions de fond. Mon pays exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve de davantage de volonté politique afin que les travaux de fond puissent commencer. Pour ce faire, nous les engageons à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail complet et équilibré, dans l'optique d'entamer les négociations et d'avancer sur les questions prioritaires, en particulier celles liées au désarmement nucléaire.

Le Pérou est convaincu qu'en mettant en œuvre des mesures de confiance efficaces, les États pourront progresser vers l'intégration et le renforcement des mécanismes et mesures de coopération et continuer de promouvoir, à tous les niveaux, un climat propice à la maîtrise des armements, à la limitation des armes classiques et à la non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui leur permettra de consacrer davantage de ressources à leur développement socioéconomique.

Une fois encore, cette année, il appartiendra à mon pays de faciliter le projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima. À cet égard, je félicite le Centre régional de Lima à l'occasion de son trentième anniversaire et mets en exergue le travail important qu'il accomplit de concert avec les États de la région pour faire avancer un certain nombre d'initiatives en matière de désarmement, de mesures de renforcement de la confiance et de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions

et d'explosifs, qui constituent une grave menace pour la sécurité publique dans la région.

Enfin, je conclus mon intervention en réaffirmant l'attachement indéfectible de mon pays au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous sommes déterminés à déployer tous nos efforts pour faire avancer les travaux de la Commission.

M^{me} Pęksa (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de la Première Commission à sa soixante et onzième session, ainsi que tous les membres du Bureau. Nous les assurons de notre plein appui et de notre volonté de coopérer dans l'accomplissement du mandat de la Commission.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne. Dans le prolongement de celle-ci, je voudrais faire des observations sur quelques questions qui présentent un intérêt particulier pour mon gouvernement.

La dynamique des relations internationales et la complexité des questions de sécurité doivent nous inciter à renforcer les institutions et mécanismes existants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. De notre point de vue, chaque institution est aussi solide et déterminée que les membres qui la composent. Nous pensons que la Première Commission ne fait pas exception à la règle, car elle traite de questions touchant à la sécurité internationale et s'efforce de trouver des solutions à long terme. La Première Commission est aussi solide que les États Membres qui la composent. Par conséquent, nous appelons toutes les délégations à travailler de façon ouverte et responsable, dans le respect de la vérité et du droit international et en évitant la propagande et les accusations mensongères contre d'autres États Membres et leurs alliés. Qu'il me soit permis de mentionner quelques questions et traités qui nous semblent particulièrement pertinents pour nos travaux de cette année.

Je commencerai par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 n'ait pu parvenir à un accord sur un document final de fond, le TNP demeure la pierre angulaire du système international de non-prolifération nucléaire, du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il a démontré son efficacité dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, tout en offrant une base juridique suffisante pour prendre

des mesures utiles en vue du désarmement nucléaire, conformément à son article VI.

La Pologne est favorable à une approche progressive du désarmement nucléaire. Nous pensons que les progrès dans ce domaine ne peuvent être atteints que si les États non dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dotés travaillent ensemble sur la base d'objectifs communs. Toute discussion doit être inclusive et tenir compte des préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité ainsi que des engagements qu'ils ont pris. C'est pourquoi nous notons avec préoccupation la polarisation croissante du débat sur le désarmement nucléaire, notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire à Genève. Toute nouvelle initiative visant le désarmement nucléaire ne doit pas compromettre le régime du TNP. Nous devons faire en sorte que le prochain cycle d'examen du TNP permette de dégager un nouveau consensus sur la voie à suivre. La Pologne restera activement engagée dans le processus, notamment en présidant les procédures à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

Le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un rappel de la nécessité d'accélérer les efforts visant à assurer son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts internationaux déployés à cette fin, telles que la réunion ministérielle de Vienne et la réunion des Amis du TICE, qui s'est tenue récemment à New York. Nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité à l'appui du Traité, résolution coparrainée par la Pologne.

C'est pourquoi nous sommes gravement préoccupés par les récents essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée, qui ont été fermement condamnés par la communauté internationale comme étant en violation flagrante des obligations internationales et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à reprendre le dialogue avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de placer son programme nucléaire sous contrôle international.

Les essais de missiles balistiques effectués cette année dans un certain nombre d'États posent de graves problèmes de sécurité internationale. La Pologne appuie

résolument les efforts internationaux visant à freiner la prolifération des missiles balistiques, notamment l'adoption du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, en tant qu'instrument exceptionnel de transparence et de confiance dans la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Dans ce contexte, nous nous félicitons que l'Inde ait récemment accédé au Code de conduite de La Haye et au Régime de contrôle de la technologie des missiles. Pour sa part, durant sa présidence du Code de conduite, de 2017 à 2018, la Pologne s'efforcera d'encourager d'autres États à y adhérer.

Comme nous l'avons fait les années précédentes, la Pologne présente une fois de plus un projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui souligne le rôle exceptionnel que joue la CIAC pour prévenir la réapparition des armes chimiques et promouvoir la coopération internationale et la protection contre les armes chimiques. Cela revêt la plus haute importance aujourd'hui, car les difficultés d'application de la Convention restent une source de préoccupation pour toute la communauté internationale. L'élimination des stocks d'armes chimiques se poursuit. Les acteurs non étatiques ont un accès susceptible de s'élargir à des produits chimiques toxiques qu'ils pourraient employer à des fins terroristes. Enfin, dernier point mais non le moindre, les armes chimiques continuent d'être utilisées, et cela constitue une violation et une remise en question du droit international. L'Assemblée générale doit se pencher sur cette évolution et, en particulier, condamner dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances.

Aujourd'hui, il ne s'agit malheureusement plus d'une idée abstraite, comme le montre le récent rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2016/738). Mais, par-dessus tout, l'objectif du projet de résolution de cette année est d'assurer l'appui d'ensemble de la communauté internationale à un monde exempt d'armes chimiques. L'application intégrale de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que son universalisation, devraient envoyer un message fort et unanime et prendre acte des efforts déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Telles sont les raisons pour lesquelles nous espérons que le projet de résolution bénéficiera à nouveau de l'appui, de préférence consensuel, de la Commission en cette période très exigeante.

À l'instar des orateurs précédents, je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration, mais je voudrais demander à mes collègues de lire la section consacrée aux armes légères et de petit calibre, ainsi que la section très importante qui porte sur la Convention d'Ottawa. Notre déclaration sera publiée sur le site Web de la Première Commission.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Pologne, en tant qu'État Membre, endosse une responsabilité supplémentaire au regard de la paix et de la sécurité internationales, car nous sommes candidats à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2018-2019. Le slogan de notre campagne – « Solidarité, responsabilité, engagement » – est important parce que ce sont les valeurs que nous tenons à instiller dans les travaux du Conseil de sécurité, tout en soulignant que la politique internationale doit être fondée sur la force du droit et non sur la loi du plus fort.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de la Commission. Je félicite aussi les autres membres du Bureau de leur élection. Qu'ils soient assurés de l'appui et de la coopération de ma délégation tout au long de la session.

Ma délégation tient par ailleurs à s'associer à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2). Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral est disponible sur le portail Web de la Première Commission.

Le 26 septembre, des représentants des gouvernements et de la société civile se sont retrouvés pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Ayant été à l'origine de cette commémoration aux côtés d'autres pays, l'Indonésie espérait vivement que cet événement annuel continuerait de contribuer à sensibiliser l'opinion internationale aux dangers des armes nucléaires. Cette manifestation a également mis en relief la nécessité d'une quête urgente du désarmement nucléaire. Il est toutefois extrêmement regrettable que moins d'un tiers des États Membres de l'ONU aient participé à cet événement.

Tant que les armes nucléaires continueront d'exister, l'humanité sera sous la menace d'une catastrophe

nucléaire – qu'elle soit délibérée ou accidentelle. En tant que fervente partisane du désarmement nucléaire, l'Indonésie se déclare profondément préoccupée par les incidences humanitaires catastrophiques que pourrait provoquer une explosion nucléaire. C'est en raison de la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire que l'Indonésie a décidé d'appuyer le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous pensons qu'il serait susceptible de mettre fin à l'impasse dans laquelle ces négociations se trouvent.

C'est pourquoi l'Indonésie accueille favorablement le rapport final (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée, adopté à Genève en août dernier. L'Indonésie appuie en particulier la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que l'Assemblée générale convoque en 2017 une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant l'arme nucléaire. Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire et urgent de négocier et de conclure rapidement un traité interdisant les armes nucléaires. Loin de compromettre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un tel traité le renforcerait plutôt.

L'Indonésie prie instamment tous les représentants de respecter leurs engagements respectifs à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'Indonésie réaffirme l'importance de veiller à ce que l'Asie du Sud-Est reste une zone exempte d'armes nucléaires et à l'abri de la menace d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous demandons à tous les États parties au Traité de Bangkok, ainsi qu'aux États dotés de l'arme nucléaire, de régler toutes les questions en suspens relatifs à la signature et la ratification potentielles du Protocole audit Traité.

L'Indonésie se préoccupe des immenses pertes humaines et matérielles que la fourniture et l'utilisation illégales d'armes classiques par des acteurs non autorisés ont provoquées dans de nombreuses régions du monde. Pour régler cette question, l'Indonésie appuie la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Indonésie demeure profondément troublée par la menace croissante d'armement et de militarisation de l'espace. L'Indonésie appuie donc les négociations autour

d'un traité visant à interdire la course aux armements dans l'espace, et est favorable à une étape intermédiaire pour renforcer la confiance et la transparence. La négociation d'un code de conduite, quel qu'il soit, pour les activités spatiales doit être compatible avec les mandats respectifs de tous les organes compétents de l'ONU, et doit être menée dans le cadre de l'ONU.

L'Indonésie tient également à exprimer son inquiétude face à la menace de cyberattaques et de la militarisation du cyberspace. Il est très important d'élaborer une vision et des normes, de manière qu'Internet ne soit pas utilisé pour mener une cyberattaque et n'en soit pas la cible, comme l'énonce clairement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/70/174). À cet égard, l'Indonésie appuie fermement la promotion de l'utilisation d'Internet à des fins pacifiques, ainsi que les débats y relatifs, et souligne l'importance qu'il y a à définir des normes, règles et principes pour garantir un comportement responsable de la part des États dans le domaine de l'information et des télécommunications.

L'Indonésie demeure préoccupée par toute initiative susceptible d'affaiblir le multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous réaffirmons notre intention de continuer à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations, conformément à la Charte des Nations Unies. Œuvrons résolument de concert à l'édification d'un monde sûr et pacifique dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation philippine, je voudrais féliciter le Président et les membres du Bureau à l'occasion de leur élection à la tête de la Première Commission à sa soixante et onzième session et les assurer de notre engagement actif et constructif tandis que nous œuvrons ensemble à la réalisation de notre objectif commun d'instaurer la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous entamons nos travaux à la Première Commission, les Philippines continuent d'être guidées par leur position claire et fondée sur les principes, telle qu'exprimée il y a presque sept décennies, peu après la création de cette prestigieuse institution, par notre compatriote, Carlos P. Rómulo, alors Président de l'Assemblée générale, lorsqu'il a insisté auprès des États Membres qu'un accord

global sur le désarmement nucléaire pouvait et devait être conclu grâce à l'action de l'ONU. Depuis lors, le monde a mis en place de nombreux instruments et enceintes pour avancer progressivement vers cet objectif – la Conférence du désarmement, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ces instruments et enceintes nous permettent d'énoncer et de prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, les menaces que les arsenaux nucléaires font peser sur l'existence même de la race humaine, la détermination de la communauté internationale à faire de l'option zéro une réalité et les obstacles qui continuent d'entraver la réalisation de cet objectif. Tout cela vise à réaffirmer le même message : le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires.

Les Philippines partagent le profond sentiment de déception face à l'absence de progrès des négociations sur le désarmement nucléaire ces dernières années et au manque de volonté de la part des États dotés de l'arme nucléaire de combler les lacunes, remédier aux faiblesses et rechercher des complémentarités. En effet, sans cela, le mécanisme mondial en vigueur en matière de désarmement nucléaire ne sera jamais efficace une fois pour toutes.

En dépit de ces échecs, les Philippines gardent l'espoir que nous pourrions atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, nous réaffirmons notre engagement à apporter notre contribution en collaborant avec la communauté internationale pour faire avancer le programme de désarmement nucléaire. À cet égard, les Philippines s'alignent sur l'engagement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tel qu'énoncé hier par mon collègue du Myanmar (voir A/C.1/71/PV.2), de participer activement aux travaux de la Première Commission, notamment en ce qui concerne les préparatifs du prochain cycle d'examen du TNP, la conférence prévue en vue de la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les Philippines, tout comme l'ASEAN, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver le statut

de zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive de notre région. Nous poursuivrons nos négociations avec les États dotés d'armes nucléaires afin de résoudre toutes les questions en suspens relatives à la signature et à la ratification du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous encourageons également tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à apporter leur plein appui, à la présente session, au projet de résolution relatif à ce traité, qui a été parrainé par l'ASEAN et dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

La semaine dernière, les Philippines ont organisé une manifestation de haut niveau conjointement avec les Missions permanentes du Maroc et de la Géorgie, en notre qualité de membres du Groupe des Amis des Nations Unies pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité, et en coopération avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Cette manifestation avait pour thème : « Agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires : atténuation des risques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme ». Elle témoigne de l'engagement de mon pays à promouvoir la sensibilisation sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales découlant de la prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et à aider les États à lutter contre ces menaces, notamment les attaques qui, étant donné les progrès technologiques, pourraient être perpétrées par des terroristes et des extrémistes.

Dans le cadre des instances mises en place par la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le TNP et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et au moyen d'un dialogue et d'une coopération sans exclusive entre les gouvernements et les différentes parties prenantes, les Philippines continueront de contribuer aux efforts internationaux visant à combler les lacunes des cadres existants, notamment en ce qui concerne le rôle des acteurs non étatiques.

Les travaux que nous menons à la Première Commission sont un élément essentiel de la vision d'ensemble d'une croissance inclusive, telle que résumée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces objectifs de développement durable ne seront atteints que si nous réorientons les précieuses ressources consacrées à la fabrication

d'armes meurtrières vers les efforts permettant de promouvoir et de garantir la dignité des personnes. Surtout, les objectifs de développement durable ne seront concrétisés que dans un monde à l'abri de la menace des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive susceptibles d'anéantir la race humaine.

M^{me} Baumann (Allemagne) (*parle en anglais*) :
Je voudrais féliciter le Président de son accession à la présidence de la Première Commission.

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration de l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2).

L'édification d'un monde plus sûr, avec moins d'armes, demeure une priorité de la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne. L'Allemagne est attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous avons toujours plaidé en faveur d'une démarche pragmatique et progressive, visant à créer les conditions permettant une réduction soutenue des armes nucléaires.

Pour l'Allemagne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure un pilier indispensable du dispositif de non-prolifération et de désarmement. Nous devons nous abstenir de toute mesure susceptible de réduire l'importance et l'efficacité du TNP, ainsi que ses trois piliers, dont chacun revêt une importance égale. Dans ce contexte, nous estimons qu'un traité interdisant les armes nucléaires serait préjudiciable à nos efforts collectifs en faveur de l'option zéro. Un tel traité, qui, de notre point de vue, doit intervenir à la fin du processus de désarmement nucléaire, risquerait d'affaiblir le TNP. Toute démarche dans le domaine du désarmement nucléaire doit respecter certains principes. Elle doit bénéficier de la participation des États dotés d'armes nucléaires, prendre en considération l'environnement global de sécurité et être vérifiable.

L'accord de Vienne conclu en juillet 2015 entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran est un rare succès diplomatique dans une région extrêmement instable et renforce le TNP, car c'est la logique même du régime du TNP qui a permis de trouver la bonne solution. Nous notons avec satisfaction que les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) confirment que l'Iran respecte ses engagements. Cependant, nous ne sommes qu'au début du processus. Une vérification et un contrôle rigoureux de la part de l'AIEA resteront

essentiels dans les années à venir pour que l'accord de Vienne soit mis en œuvre sous tous ses aspects.

La République populaire démocratique de Corée pose une menace sans cesse plus grande à la communauté internationale. Elle a effectué un cinquième essai nucléaire et continue de tester des missiles balistiques. Comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute nouvelle provocation ou de toute action interdite par le Conseil de sécurité. Cet exemple montre qu'il importe de continuer à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Étant donné qu'il existe toujours plus de 16 000 armes nucléaires dans le monde, nous devons intensifier nos efforts pour faire des progrès. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre les mesures nécessaires pour procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires.

Selon l'Allemagne, la prochaine étape logique en vue d'atteindre l'option zéro est d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. En dépit des nouveaux efforts, parfois inventifs, déployés en 2016, nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pu reprendre ses travaux. C'est pourquoi l'Allemagne estime que des mesures intermédiaires et préparatoires doivent être mises en place en dehors du cadre de la Conférence du désarmement afin de progresser sur un futur traité interdisant la production de matières fissiles et pour ne pas perdre la dynamique créée l'année dernière par le Groupe d'experts gouvernementaux. Un autre élément primordial pour aller de l'avant est le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire lancé par les États-Unis, qui met l'accent sur l'élaboration de mesures techniques afin de vérifier le désarmement nucléaire.

L'Allemagne apprécie énormément et appuie les efforts faits par la communauté internationale pour favoriser l'élimination contrôlée des armes chimiques. L'emploi répété et systématique du chlore comme arme chimique en Syrie, dont a fait état la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), est une violation claire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et du droit international. C'est pourquoi l'Allemagne accueille avec satisfaction le premier rapport du Mécanisme d'enquête conjoint, qui impute clairement deux cas d'emploi d'armes chimiques au régime syrien. Nous attendons avec intérêt un nouveau

rapport clair et détaillé par le Mécanisme d'ici la fin du mois, et nous espérons une réaction sans ambiguïté du Conseil de sécurité et de l'OIAC. Les incohérences qui subsistent dans la déclaration faite par la Syrie concernant son programme d'armes chimiques, au titre de la CIAC, doivent également être clarifiées de façon convaincante. Nous sommes tout aussi préoccupés par l'emploi de gaz moutarde au soufre par l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech dans au moins un cas en Syrie, et probablement davantage en Iraq. À l'avenir, l'OIAC va jouer un rôle important dans la lutte contre l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques.

Après une longue période de stagnation, la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques sera l'occasion de faire de cette dernière un instrument plus efficace et plus efficient. Les structures et institutions existantes de la Convention ont besoin d'innovation et de renfort.

Les armes légères et de petit calibre provoquent d'énormes souffrances humaines et sont l'une des causes profondes des déplacements et des migrations. C'est une bonne nouvelle que l'objectif de développement durable 16.4 qualifie les armes légères et de petit calibre d'obstacle au développement et suggère des moyens de lutter contre ce problème. Le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, a souligné l'importance de cette question ici à New York la semaine dernière durant le débat général en séance plénière (voir A/71/PV.17). Nous attachons une grande importance à l'initiative conjointe prise par le Groupe des Sept et l'Union africaine afin de mieux coordonner la lutte contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre dans le Sahel. Cette initiative renforcera l'aide que nous fournissons à cette région lourdement affectée par les armes légères et de petit calibre.

Je voudrais maintenant évoquer un problème nouveau d'une grande importance : les systèmes d'armes létales autonomes. Étant donné la rapidité des progrès technologiques, il est grand temps de prendre ce problème au sérieux. L'Allemagne est prête à assumer de nouvelles responsabilités afin de faire avancer les discussions dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines.

Je voudrais brièvement ajouter une dernière observation. Le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, a plaidé en faveur d'une complète remise à plat des efforts dans le domaine de la maîtrise des armes classiques en Europe, compte tenu des menaces actuelles à la sécurité en Europe. L'objectif

de cette initiative est de restaurer d'urgence la retenue, la prévisibilité, la confiance et la transparence, de réduire les risques militaires et de renforcer la coopération en matière de sécurité. L'Allemagne est disposée à coopérer avec tous les partenaires intéressés qui souhaitent contribuer au renforcement de la sécurité en Europe sur la base d'un dialogue prospectif et structuré autour des éléments fondamentaux de la maîtrise des armes classiques en Europe.

Mme Chartsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour féliciter le Bureau de son élection à la tête de la Commission et l'assurer de son appui tout au long de la présente session.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le Représentant Permanent du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.2).

Depuis 1946, nous nous présentons chaque année à la Première Commission pour partager nos vues sur le désarmement, unis dans notre aspiration commune à un monde pacifique et plus sûr. Malgré les progrès accomplis, 70 ans plus tard, nous demeurons confrontés à l'existence d'armes frappant sans discrimination. Notre sécurité collective est constamment remise en question par des menaces émergentes liées à la prolifération d'armes illicites, ainsi que par le perfectionnement des armes et de leurs vecteurs. Les flux illicites d'armes alimentent les conflits et déstabilisent la situation internationale fragile en matière de sécurité. Depuis très longtemps, le désarmement et les solutions pour régler les problèmes dans ce domaine exigent de réaffecter des ressources financières et humaines autrement destinées à d'autres priorités axées sur l'être humain, notamment le développement socioéconomique. La Thaïlande est fermement convaincue que pour pérenniser la paix et la sécurité, les États doivent renforcer leurs efforts collectifs et rechercher de nouveaux moyens de poursuivre l'action commune en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

La Thaïlande est profondément attachée à la non-prolifération. Nous mettons en oeuvre les mesures décidées au niveau international et nous acquittons rigoureusement de nos obligations, et nous ne ménageons aucun effort pour veiller à ce que leur application pratique nous permette de continuer à lutter contre les menaces émergentes. L'adoption cette année de la loi consacrée à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un exemple de nos efforts. Cette loi va

permettre à la Thaïlande de ratifier les instruments juridiques relatifs aux questions nucléaires ou de devenir partie à ces instruments, y compris le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

La coopération internationale a également un rôle important à jouer dans le développement et le renforcement du régime de non-prolifération. C'est pourquoi la Thaïlande participe activement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et aux Sommets sur la sécurité nucléaire. Ainsi, il est clair, pour la Thaïlande, que le renforcement de la coordination entre les diverses initiatives de non-prolifération, notamment pour ce qui est de l'aide internationale et de la participation de la société civile, des industries et des économies, servira et optimisera nos efforts. La Thaïlande espère que ces idées seront reprises dans l'examen approfondi de la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité mené cette année. D'autres instruments juridiques internationaux, notamment la Convention sur les armes chimiques et les garanties de l'AIEA, sont essentiels en vue d'équilibrer, d'une part, les efforts visant à protéger le monde contre la prolifération des armes biologiques, chimiques et nucléaires, et d'autre part, les efforts visant à garantir que les matières et technologies connexes bénéficient à la société en étant utilisées à des fins pacifiques. Dans ce contexte, la Thaïlande a pris des mesures législatives en vue d'instaurer un mécanisme national de contrôle complet des articles à double usage.

S'agissant des armes classiques, nous sommes gravement préoccupés par les pertes civiles causées par les armes légères durant les conflits. Aussi saluons-nous les efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer la transparence des transferts d'armes, ainsi qu'il est indiqué dans le document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et applaudissons le rôle joué par le Traité sur le commerce des armes, qui constitue le cadre juridique international pour empêcher que des armes illicites ne tombent entre les mains d'utilisateurs finals non autorisés. Alors que

la Thaïlande œuvre à la ratification du Traité, nos organismes d'exécution attachent de l'importance à la mise en commun des expériences au niveau régional. C'est pourquoi la Thaïlande, avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, a accueilli l'atelier régional de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en avril de cette année.

Un monde de paix et de sécurité ne peut être instauré uniquement par le biais de mesures de non-prolifération. Les États doivent continuer à faire des progrès en vue de parvenir à un désarmement général et complet, tout en tenant compte de la sécurité humaine et collective pour tous. Bien que les armes nucléaires restent les seules armes de destruction massive qui ne sont pas interdites, la Thaïlande a bon espoir que la Première Commission agira cette année sur les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée de 2016 qui est chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et appuiera la convocation en 2017 d'une conférence des Nations Unies en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires. La conférence serait ouverte à la participation de tous les États Membres de l'ONU, avec le concours d'organisations internationales et de la société civile. Le débat de fond sur les conséquences humanitaires, qui a bénéficié de contributions importantes de la part de la société civile, a modifié les politiques et pratiques qui ne sont désormais plus fondées sur l'acceptation des armes nucléaires. Ces efforts continuent d'offrir de nouvelles perspectives sur la façon dont nous devons faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire et identifient des approches possibles pour combler les lacunes en matière de désarmement.

En tant qu'État dépositaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande s'associe à la commémoration du cinquantième anniversaire de la création de la première zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Tlatelolco en Amérique latine. Dans ce contexte, nous engageons les États dotés de l'arme nucléaire à signer et à ratifier le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et encourageons la création et la gestion de telles zones dans d'autres régions du monde, en particulier au Moyen-Orient.

Dans le même esprit humanitaire, la Thaïlande fait des progrès afin de devenir un pays exempt de mines, conformément aux dispositions de la Convention

d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Notre mise en œuvre au niveau national met l'accent sur l'aide aux victimes des restes de guerre non explosés, l'objectif étant de les réadapter et les réinsérer rapidement dans la société. Nous attendons également avec intérêt de participer à la quinzième Réunion des États parties à la Convention, qui se tiendra en novembre au Chili, et encourageons tous les États parties à verser leurs contributions financières à la Conférence afin que la mise en œuvre de la Convention puisse se poursuivre sans interruption. De même, nous restons engagés dans d'autres cadres de désarmement, notamment ceux qui traitent des instruments internationaux sur les armes classiques frappant sans discrimination.

Nous prenons note des progrès graduels accomplis dans les mécanismes de désarmement. Il est évident que les États doivent s'efforcer de parvenir à un consensus sur la base de la pleine participation de tous les États. Nous devons également faire front commun face aux menaces découlant de nouvelles armes et de leurs systèmes, et garantir l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. À ce stade, la Thaïlande appelle à une révision des mécanismes de désarmement actuels et appuie les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Thaïlande est prête et résolue à coopérer avec tous les membres pour contribuer à la paix et à la sécurité pour tous.

M. Garcia Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je félicite également les autres membres du Bureau. Je voudrais saluer M. Kim Won-soo, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, qui était parmi nous hier pour la présentation de son exposé (voir A/C.1/71/PV.2), et le remercier, ainsi que son équipe, de leur travail et de leur dévouement.

Au nom de mon pays, je voudrais exprimer – et peut-être le terme le plus approprié est réaffirmer – notre profonde préoccupation quant au fait que, 16 ans après le début du XXI^e siècle, nous n'avons toujours pas réussi à nous débarrasser des armes de destruction massive, des armes qui constituent une menace existentielle pour toute l'humanité. À cet égard, cette année démontre clairement que les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre les menaces que représentent ces armes n'ont pas donné les résultats

escomptés. Cette année a été marquée par la réalisation de deux essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée, lesquels ont été condamnés avec la plus grande fermeté par mon pays, mais aussi par la confirmation récente de l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit syrien. À cela s'ajoute le risque, plus manifeste aujourd'hui que jamais dans le passé, de l'utilisation potentielle d'armes biologiques par des acteurs non étatiques, raison pour laquelle nous appelons au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération de ces armes, notamment à la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

L'Argentine collabore activement avec la communauté internationale dans la mise en œuvre de mesures visant à parvenir à un monde exempt de toutes les armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs. Elle réaffirme, par ailleurs, le droit souverain de développer des technologies sensibles et de pointe, telles que les technologies nucléaires, chimiques, biologiques et pharmaceutiques ainsi que les nanotechnologies, entre autres, avec la participation des secteurs public et privé aux fins de développer nos industries.

L'Argentine suit avec intérêt le processus d'examen mondial de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui permettra de jeter les bases sur lesquelles nous pourrions poursuivre nos efforts face au risque que constitue l'accès par des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux technologies connexes. Comme nous l'avons dit, ce risque est peut-être encore plus important aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la résolution a été adoptée.

La question du désarmement nucléaire a toujours été une priorité pour l'Argentine. C'est pourquoi nous avons participé à l'ensemble des discussions, forums et négociations sur cette question, dans la conviction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime juridique international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Cette année, mon pays a commencé à participer au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, car nous sommes convaincus que pour progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons étudier en profondeur les incidences techniques de cet objectif si nous voulons le réaliser pleinement et l'ancre dans la durée.

D'un autre côté, l'Argentine tient à dire que, s'agissant du rapport (voir A/71/371) adopté par le

Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par la résolution 70/33, il est indispensable de parvenir à de larges consensus en faveur de la mise en œuvre des recommandations qu'il contient. À cet égard, nous renouvelons l'appui de l'Argentine à la promotion de l'universalité des instruments du désarmement et réaffirmons la nécessité de renforcer les mécanismes de négociation existants, notamment la Conférence du désarmement, afin de garantir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Argentine constate qu'au lieu de permettre de progresser dans la recherche de points communs supplémentaires, les résultats du Groupe de travail à composition non limitée ont non seulement approfondi les différences entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, mais également imprimé des divergences très nettes parmi les pays qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires, ce que l'Argentine n'encourage pas dans le cadre des travaux de la Première Commission.

Selon les estimations, plus de 650 millions d'armes légères et de petit calibre font l'objet de trafic dans le monde; 1 500 personnes meurent chaque jour en raison de la violence armée, et 60 % de toutes les violations des droits de l'homme sont commises avec des armes légères. Il est donc clair qu'elles ont des conséquences dévastatrices pour nos sociétés et qu'elles portent directement atteinte au développement durable de nos peuples. Pour faire face à ce fléau, l'Argentine tient à souligner la nécessité d'aborder les questions liées au commerce non réglementé des armes classiques et d'explorer les synergies qui existent entre les instruments internationaux relatifs à la maîtrise des armements, le Programme d'action sur les armes légères et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À cet égard, mon pays tient à mettre en exergue les progrès accomplis en juin dernier dans le cadre de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, s'agissant de consolider les bases d'accords en matière de munitions, marquage et sécurité physique, ainsi que de gestion des stocks, et souhaite que ces concepts soient abordés à l'occasion de la prochaine conférence d'examen prévue en 2018.

L'Argentine se félicite de la tenue récente, à Genève, de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Son entrée en vigueur en un temps record montre clairement que la grande majorité des pays sont d'avis qu'il est urgent de disposer d'un instrument qui permette de mieux contrôler le commerce des armes et de protéger leurs citoyens contre les conséquences du détournement des armes.

Pour terminer, je voudrais une fois encore souligner l'attachement de l'Argentine aux travaux de la Première Commission. Nous espérons que, sous votre direction, Monsieur le Président, la présente session sera fructueuse. Pour ce faire, vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation.

M^{me} Walder (Suède) (*parle en anglais*) : Je félicite tous les membres du Bureau de leur élection à des postes importants de la Première Commission, et je les assure de l'entière coopération de la délégation suédoise.

La Suède souscrit sans réserve à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). Je tiens à ajouter les observations suivantes à titre national.

Comme l'a dit la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Wallström, dans sa déclaration à l'Assemblée générale (voir A/71/PV.17), aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale partage un destin commun. Nous ne pourrions maîtriser les difficultés que font naître les rivalités géopolitiques, les forces destructrices de la guerre et le sort tragique des réfugiés que si nous les affrontons ensemble. Aujourd'hui, nous sommes témoins de violations flagrantes des accords de désarmement et du droit humanitaire en Iraq, en Syrie, au Yémen et ailleurs. Armes chimiques, barils d'explosifs, armes à sous-munitions et autres armes qui frappent aveuglément sont utilisées pour attaquer des civils non armés, ainsi que des organisations qui fournissent une aide humanitaire dans les zones de conflit armé. Alors que nous sommes réunis ici à New York, la population civile de la ville d'Alep subit de très lourds bombardements. Les responsables de ces atrocités devront répondre de leurs actes.

Je voudrais à présent aborder les armes nucléaires. Nous avons à maintes reprises rappelé notre position fondamentale ferme, selon laquelle la possession et le déploiement d'armes nucléaires ne pourront jamais servir de base à une sécurité durable

pour l'humanité. Les conséquences catastrophiques de tout recours à l'arme nucléaire sont bien documentées et sont irréfutables. Le tour pris par les événements est préoccupant. Citons quelques exemples : la République populaire démocratique de Corée a procédé à des essais d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en violation totale des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité; les États dotés d'armes nucléaires investissent ou prévoient d'investir dans de nouveaux systèmes, parce qu'ils cherchent à s'assurer de conserver des capacités nucléaires dans un avenir proche; en Asie du Sud, le nombre d'armes nucléaires augmente; 20 ans après avoir été ouvert à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur; et, une fois encore, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à convenir d'un programme de travail. Tout cela brosse un tableau bien sombre.

La Suède appuiera tous les processus à même de changer la donne et d'être suivis d'effet, notamment grâce à des changements concrets sur le terrain et à l'application de normes. Dans ce sens, je présenterai, au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte, un projet de résolution sur la réduction des risques. Pour que les normes soient suivies d'effet, elles doivent disposer d'un appui suffisant, apporter une valeur ajoutée et être appliquées par les États.

Les délibérations au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ont fait ressortir une ferme volonté de faire avancer le désarmement nucléaire, même si aucun accord n'a pu être obtenu en définitive. Le rapport du Groupe de travail (voir A/71/371) contient des propositions importantes sur la manière d'aller de l'avant pour rendre le monde plus sûr. Dans ce contexte, nous remercions les coauteurs du projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41), que nous sommes en train d'étudier attentivement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure le cadre juridique le plus important dans le domaine nucléaire. Les obligations qui découlent du TNP et les engagements pris lors de ses conférences d'examen doivent être mis en œuvre avec un sentiment d'urgence accru, notamment l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires. La position de la Suède est claire. Le seul

moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement.

La Suède se félicite des conclusions de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Un tel résultat permet à la communauté internationale de pouvoir intensifier les efforts de lutte contre un commerce des armes illicite, irresponsable et non réglementé. Il faut saisir cette occasion. Le Programme d'action reste l'instrument le plus important dont nous disposons pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ces armes, ainsi que leurs munitions, continuent de déstabiliser les sociétés et, partant, d'entraver la paix et le développement. En tant que membre du Conseil de sécurité en 2017 et 2018, la Suède restera pleinement saisie de cette question.

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis la création du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Le Registre reste aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était à sa création. Un groupe d'experts gouvernementaux, dirigé par l'Ambassadeur Paul Beijer, de la Suède, a procédé à un examen du Registre et présentera son rapport et ses recommandations dans le courant du mois. La Suède encourage tous les États Membres de l'ONU à fournir des données sur leurs armements nationaux.

La Suède reste fermement attachée à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et à ses protocoles. La Suède se félicite des débats qui ont été menés sur les systèmes d'armes létales autonomes.

En tant qu'États, nous avons l'obligation d'évaluer la licéité de nouvelles armes. La Suède appuiera la décision adoptée lors de la Conférence d'examen du CCAC en décembre en vue de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner cette question de manière plus approfondie.

La Suède est choquée par l'utilisation persistante d'armes chimiques en Iraq et en Syrie. La Ministre des affaires étrangères de la Suède, M^{me} Margot Wallström, a salué le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui a établi récemment, sans équivoque, que les forces syriennes avaient mené au moins deux attaques à l'arme chimique et que Daech avait perpétré au moins une attaque de ce genre. Notre ministre des affaires étrangères a demandé que les auteurs de ces attaques soient traduits en justice. La Suède, qui a contribué aux travaux du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sur le plan financier et technique, continuera à suivre de près cette question en sa qualité de membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous devons aller plus loin et plus vite s'agissant de tous les aspects de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération. J'espère sincèrement que les délibérations de la Première Commission pourront changer la donne. Nous croyons au multilatéralisme et à la coopération internationale. Nous sommes prêts à apporter notre contribution et à œuvrer de concert avec toutes les autres délégations.

La séance est levée à 13 h 5.